WIKIPÉDIA

Breton

Le **breton** (en breton : *brezhoneg*, souvent prononcé : /bre'zõːnɛk/ ou /bʁe'zõːnək/ dans les dialectes majoritaires (KLT), ['brəhõ̞nək] dans certains parlers vannetais, mais dans la plupart des parlers vannetais on dit *breton* prononcé [bɨ'tõ̞] ou autres variantes[3]) est une langue celtique parlée par 207 000 personnes en Bretagne (en 2018). Ses locuteurs sont des *brittophones* ou *bretonnants*.

Elle appartient au groupe des langues celtiques brittoniques. Elle est apparentée au cornique et au gallois, langues pratiquées au Royaume-Uni, bien que plus proche de la première.

Selon le sondage TMO de Fañch Broudig réalisé en 2018, il y aurait environ 207 000 locuteurs actifs dans les cinq départements de la Bretagne historique, ce qui représente 5,5 % de la population bretonne[4]. Le breton est, après le français, la première langue parlée dans la région de la Bretagne[5], devant le gallo, ayant sept fois moins de locuteurs. Depuis les années 1980, il n'est plus attesté de brittophone monolingue [réf. nécessaire].

Le breton est reconnu comme langue régionale ou minoritaire de France et comme langue de la région de la Bretagne, aux côtés du français et du gallo. Il est classé comme « langue sérieusement en danger » selon l'Unesco[6].

Sa pratique traditionnelle est majoritairement concentrée dans l'Ouest de la péninsule et d'une ligne allant environ de Plouha (au nord) au pays de Muzillac (au sud)[7] en 1886. Cependant, la pratique traditionnelle du breton se trouvait au xe siècle à environ 20 km de Rennes[8]. Cette région dans l'Ouest de la péninsule est appelée la Basse-Bretagne. Cette distinction tend toutefois à s'estomper depuis les années 1950.

La langue bretonne, qui avait décliné au xxe siècle, connaît depuis les années 2000 un certain regain sous sa forme unifiée. Les écoles associatives Diwan, qui dispensent des cours en breton, ont favorisé cet essor. En 2016, elles sont quarante-six à scolariser 4 242 élèves, de la maternelle au baccalauréat. Grâce aux subventions, les éditeurs publient plus de livres en breton qu'auparavant. Le breton est également présent dans le paysage linguistique : suite à la campagne de l'association *Stourm ar Brezhoneg*, le nom breton des agglomérations ainsi que de certaines rues est affiché en même temps que leur nom français (dans les villes de Bretagne et de Loire-Atlantique).

Depuis les années 1990, le breton est de plus en plus représenté dans toute la Bretagne, notamment dans l'enseignement, la signalisation, la télévision, la vie quotidienne, etc. Ya d'ar brezhoneg (*Oui à la langue bretonne*), une campagne de promotion et de revitalisation de la langue, a été créée par l'Office public de la langue bretonne en 2001.

La prononciation, le vocabulaire, comme d'autres points en rapport avec la forme sous laquelle la langue devrait être conservée dans le monde contemporain, sont des objets de controverses sur le breton. Il y a des partisans d'un breton « populaire » et les partisans d'une langue « purifiée », n'utilisant pas ou très peu d'emprunts aux langues romanes (gallo, voire plus récemment français). De plus, ces controverses portent aussi sur l'écriture de la langue et l'intégration de la diversité dialectale du breton. L'orthographe officielle, *de facto*, est le *peurunvan* (« tout à fait unifié »).

Il existe un Office public de la langue bretonne (*Ofis publik ar brezhoneg*, en breton) qui a pour charge de promouvoir et de traiter de toutes les questions ayant trait à la langue bretonne.

Breton ***Brezhoneg***	
Pays	France
Région	Bretagne
Nombre de locuteurs	207 000 sur les cinq départements de la Bretagne historique en 2018[1] 16 000 en région Île-de-France en 2007[2]
Nom des locuteurs	bretonnants, brittophones
Typologie	V2, flexionnelle, accusative, à accent d'intensité

Classification par famille

- langues indo-européennes
  - langues celtiques
    - langues celtiques insulaires
      - langues brittoniques
        - **breton**

Statut officiel

Régi par	Office public de la langue bretonne *(Ofis publik ar Brezhoneg)*

Codes de langue

ISO 639-1	br
ISO 639-2	bre
ISO 639-3	bre (http://www-01.sil.org/iso639-3/documentation.asp?id=bre)
IETF	br
Linguasphere	50-ABB-b (http://www.hortensj-garden.org/index.php?tnc=1&tr=lsr&nid=50-ABB-b)
WALS	bre (http://wals.info/languoid/lect/wals_code_bre)

Échantillon

Article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme (http://www.un.org/en/documents/udhr/#a1)* (voir le texte en français (https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html)) :

Pennad kentañ

Dieub ha par en o dellezegezh hag o gwirioù eo ganet an holl dud. Poell ha skiant zo dezho ha dleout a reont bevañ an eil gant egile en ur spered a genvreudeuriezh.

Sommaire

Histoire
- Antiquité
- Haut Moyen Âge
- Moyen Âge
- Politique linguistique des ducs de Bretagne
- Politique linguistique des rois de France
- Politique linguistique pendant la Révolution
- Période romantique : renouveau de la langue bretonne
- Politique linguistique sous la IIIe République
  - La lutte contre l'utilisation du breton dans les églises
  - La lutte contre l'utilisation du breton dans les écoles
- Entre-deux-guerres et Occupation
- Paradoxe de l'Après-guerre
- Recul de la langue bretonne à travers les siècles
- Situation actuelle de la langue
  - Locuteurs
  - Difficultés administratives et législatives
  - Diwan, et le changement des années 1980
  - Promotion du breton
  - Médias
    - Radio
    - Télévision
    - Presse
  - Vie publique
- Influence catholique
  - Usage de la langue bretonne dans l'Église
  - Position de l'Église vis-à-vis du breton au XXe siècle
  - Mouvements et publications d'inspiration chrétienne avant-guerre
  - Mouvements et revues d'inspiration chrétienne après-guerre
  - Ouvrages liturgiques en breton
- Histoire du recensement lexical breton

Frontière linguistique

Dialectes

Conventions orthographiques
- Histoire
- Valeur des graphèmes
- Usages
  - Le digramme zh
  - L'apostrophe
  - Les diacritiques

Caractéristiques grammaticales notables
- Structure de la phrase
- Expression du nombre
  - Pluriel
  - Formes duelles et collectives
- Formes verbales
  - Conjugaison
  - Aspect progressif / itératif
- Prépositions conjuguées
- Mutations consonantiques

Accent tonique

Quelques mots bretons
- Emprunts lexicaux bretons en français
  - Mots francisés
  - Mots conservés dans leur forme initiale
- Les mots qui ne viennent pas du breton
- Mots courants en breton

Notes et références

Voir aussi
- Bibliographie
- Articles connexes
- Liens externes

Histoire

Le breton est une langue celtique de la branche brittonique, en cela proche du gallois et plus encore du cornique[9, 10]. Son histoire en Bretagne « continentale » commence à la fin de l'Antiquité et la langue s'y implante autour du vᵉ siècle à la faveur des migrations de populations bretonnes vers la péninsule armoricaine.

La communauté de langue brittonique vers le vᵉ siècle. La mer était davantage un moyen de communication qu'un obstacle.

Le breton est généralement scindé en trois phases historiques :

- le vieux breton, du vᵉ au xᵉ siècle ;
- le moyen breton, du xᵉ au xvᵉ siècle ;
- le breton moderne, du xvᵉ à nos jours[11].

Cette langue est traditionnellement parlée dans la partie occidentale de la Bretagne (ou Basse-Bretagne) à partir d'une ligne allant de Saint-Brieuc (au nord) au pays de Guérande (au sud)[12].

Antiquité

Sous l'Empire romain, le brittonique dont est issu le breton, était parlé dans la province romaine de Britannia, soit à l'ouest des Pennines environ jusqu'à la Clyde (rivière de Glasgow), le latin n'ayant pas remplacé la langue vernaculaire. C'est dans ce breton qu'écrivent les poètes Aneurin et Taliesin dans les royaumes bretons du sud de l'Écosse actuelle. Au xixᵉ siècle en France, on commence à appeler cette langue le *brittonique* pour le distinguer du breton armoricain. Ce terme désigne aussi la langue bretonne avant le vᵉ siècle.

Avec le déclin de l'Empire romain d'Occident, des communautés entières de Britto-Romains émigrent dans une partie de l'Armorique depuis les régions de l'ouest de la Bretagne insulaire (aujourd'hui appelée « Grande-Bretagne »), surtout depuis le Devon et la Cornouailles. Ces émigrants apportent avec eux leur culture, leur organisation et leur langue et se mélangent à la population gallo-romaine d'Armorique.

Certains historiens, comme Léon Fleuriot dans son ouvrage *Les Origines de la Bretagne : l'émigration* (1980), se fondant sur César et Tacite, ont proposé une proximité de breton avec le gaulois. Dans les années 1950, le chanoine Falc'hun avança que le breton aurait bénéficié d'un apport du gaulois. Pour lui, ceci expliquerait la principale différence du vannetais avec les autres dialectes bretons, à savoir l'accent sur la finale des mots et non la pénultième. Son premier argument consistait en la persistance du gaulois chez les Arvernes jusqu'à une époque tardive, ce qui lui faisait supposer qu'il devait en être de même en Armorique. Cette hypothèse a été contestée entre autres par Kenneth Jackson dans son ouvrage sur l'histoire de la langue bretonne en 1969, et elle est aujourd'hui rejetée par les spécialistes.

Ce dernier a par ailleurs utilisé l'*Atlas linguistique de basse-Bretagne*, de Pierre Le Roux, afin de mettre en évidence le rôle des routes dans la diffusion des influences depuis le centre-Bretagne.

On sait aujourd'hui que :

- le KLT (voir l'article ou les explications plus bas) comme le gallois sont accentués sur la pénultième[13] ;
- le vieil irlandais était accentué sur la première syllabe ;
- le gaulois était accentué sur l'antépénultième, l'initiale ou la finale.

Cette diversité de la position de l'accent tonique dans les langues celtiques interdirait toute supposition sur la place de l'accent en vieux celtique et ne permettrait pas d'expliquer par un substrat gaulois les spécificités du vannetais[14].

Par contre, la romanisation semble avoir été bien plus avancée dans le vannetais, où les vestiges gallo-romains sont bien plus nombreux que dans le reste de la Bretagne.

- Les Vénètes du Morbihan constituait un peuple gaulois, qui au ᵢᵉʳ siècle av. J.-C. résidait dans l'actuel département du Morbihan et a donné son nom à la ville de Vannes (*Gwened* en breton). Il est essentiellement connu à travers les mentions de Jules César dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*.

.

De plus, la palatalisation de /k/ et /g/ est un phénomène inhérent au bas-latin des iiᵉ et iiiᵉ siècles, donc avant les premières immigrations bretonnes. Enfin, le vannetais et le bas-cornouaillais ont effectué plus d'emprunts au roman que les autres dialectes, surtout le long de la route Vannes-Quimper. L'accentuation du vannetais aurait été celle du vieux-breton dans son ensemble. Son maintien ne peut cependant être dû en tout à l'influence romane, puisque les langues romanes privilégient les paroxytons, c'est-à-dire les mots accentués sur l'avant-dernière syllabe[16].

Inscription « IRHA EMA * IN RI » (« ici est enterré le roi ») remontant au vᵉ siècle dans la Chapelle Saint-André de Lomarec à Crach serait la plus ancienne inscription en breton (après l'important bloc de granit à Gomené gravé « CED PARTH SO » (« partie donnée ceci »)[15].

Haut Moyen Âge

À la suite de la bataille de Jengland (851), la Bretagne se voit octroyer les Marches de Bretagne, comprenant notamment Nantes et Rennes. Ces villes romanes exerceront une influence notable dans le recul du breton parmi l'élite bretonne : dès le haut Moyen Âge, le français tend à remplacer le breton dans l'administration ducale et le dernier duc de Bretagne à parler breton est Alain IV Fergent (mort en 1112)[11].

Moyen Âge

C'est à cette époque que le breton est devenu une langue propre à la Bretagne armoricaine. Il a été étudié par Léon Fleuriot dans sa grammaire et son dictionnaire du vieux-breton.

On distingue :

- le vieux breton, du VIIe au XIe siècle.
- le moyen breton, de la fin du XIe siècle à la fin du XVIe siècle. De la littérature de cette époque nous est parvenue, principalement de la poésie et du théâtre, pour la plus grande part d'inspiration religieuse. Des termes et des noms propres en breton apparaissent dans les textes de la matière de Bretagne et les lais bretons de Marie de France.

Vers l'an 1000, en suivant la frontière des toponymes signifiant monastère : Mouster, Monter, Montoir (établis dans une localité à l'époque bretonnante) qui s'opposent au toponyme moutiers (établis dans une localité à l'époque de langue romane), on s'aperçoit que le breton était usité dans à peu près les trois départements du Morbihan, du Finistère, Côtes-d'Armor, une petite partie de celui d'Ille-et-Vilaine et le pays Guérandais dans la Loire-Atlantique.

- Au XIVe siècle, le breton était parlé à l'est de Loudéac, à Plémet (en 1350 à l'occasion du jugement de canonisation de saint Yves, un interprète était originaire de cette paroisse).
- En 1499, le chevalier allemand Arnold von Harff met par écrit quelques phrases de breton entendues à Nantes.

Jusqu'au XIIe siècle, il resta le parler des élites de l'État breton, il ne fut ensuite plus que celui du peuple de Bretagne occidentale ou Basse-Bretagne (en breton *Breizh Izel*) quand successivement la noblesse, puis la bourgeoisie, bretonnes se francisèrent en passant du latin au français. Pour l'écrit, le duché de Bretagne employa le latin puis le français au XVe siècle.

Voir aussi : langue en Loire-Atlantique et breton de Batz-sur-Mer

Politique linguistique des ducs de Bretagne

Dès la fin du XIIIe siècle et bien avant la réunion du duché de Bretagne au royaume de France, l'administration ducale abandonna le latin au profit du français, sans passer par le breton. Jusqu'au XIIIe siècle, les actes administratifs et juridiques sont rédigés en latin, puis le français concurrence le latin dans les actes de la chancellerie, avant de le remplacer définitivement[17,18]. L'historien Jean Kerhervé affirme n'avoir jamais retrouvé au cours de ses dépouillements d'archives un quelconque document financier en breton[19].

Par ailleurs, aucun des derniers ducs de Bretagne ne s'exprima en breton, et leur effort de centralisation s'appuyait exclusivement sur l'utilisation du français[19]. Ainsi, Charles de Blois (1341-1364) devait-il recourir aux services d'un interprète lorsqu'il devait s'adresser à ses sujets de Basse-Bretagne[19].

Terminé en 1464, le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc, dictionnaire trilingue breton-français-latin, est à la fois le premier dictionnaire breton, le premier dictionnaire français et le premier dictionnaire trilingue.

Politique linguistique des rois de France

Après l'union du duché à la France, l'Ancien Régime, faisant peu de cas des langues locales, accepta le breton comme il était : essentiellement une langue vernaculaire et utilisée pour le culte. Cependant l'usage du français fut imposé dans l'administration, suivant l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui prescrivait l'emploi du français dans les cours de justice et les actes officiels. Mais cette imposition fut de portée symbolique, car le duché de Bretagne avait abandonné le latin pour le français comme langue administrative plus d'un siècle avant le royaume de France[17,18].

Politique linguistique pendant la Révolution

En 1790, l'Assemblée nationale commence par faire traduire dans toutes les langues régionales les lois et décrets, avant d'abandonner cet effort trop coûteux[20]. En 1794, Barère effectue une présentation au Comité de salut public de son « *rapport sur les idiomes* », dans lequel il déclarait que « *le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton* » (Le fédéralisme étant présenté par ce Comité comme ennemi de la *« République une et indivisible »*[21]).

Cet usage imposé de la langue française, principalement dans l'enseignement, est présenté aussi par ses promoteurs comme visant à élever le niveau de connaissance de la population par l'instruction ainsi que par la diffusion d'une langue commune[22]. Pour les révolutionnaires, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale est un obstacle à la démocratie et aux débats démocratiques, c'est les laisser à la merci de l'arbitraire, mais c'est également un obstacle à la diffusion des idées révolutionnaires : « La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel ; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie […] Nous devons aux citoyens « l'instrument de la pensée publique, l'agent le plus sûr de la Révolution », le même langage »[23].

De l'idée de « langue commune », on passe rapidement à l'idée de « langue unique » demandant l'éradication des autres langues. L'abbé Grégoire déclare en 1793 devant de Comité de l'instruction publique : *« il est plus important qu'on ne pense, en politique, d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers, qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés. »*, et l'année suivante il rend son *« Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française. »*[22].

Le 21 octobre 1793, une loi institue des écoles primaires d'État où les élèves apprennent le français. Le 26 octobre, par décret, la Convention décide que « *le français sera seul en usage à l'école* ». Le 27 janvier 1794, un décret ordonne la nomination, dans chaque commune où on ne parle pas français, d'un instituteur francophone. Mais, vu le peu d'établissements scolaires, ces mesures ne furent pas suivies d'effets immédiats, l'instruction publique et obligatoire n'étant mise en place que sous la Troisième République[24].

Période romantique : renouveau de la langue bretonne

Dictionnaire franco-breton.

En 1805, l'Académie Celtique est fondée par Napoléon Ier. C'est la première association étudiant la langue et la culture bretonne. Le président est Théophile-Malo de La Tour d'Auvergne-Corret. Mais cette académie n'échappe pas aux dérives de la celtomanie, qui prétendait démontrer que la langue bretonne était à l'origine de toutes les autres langues, théorie jugée farfelue par certains et défendue par d'autres hommes tels que Jacques Le Brigant et Jean-François Le Gonidec.

En 1807, Jean-François Le Gonidec publie une *Grammaire celto-bretonne*, dans laquelle il réforme l'orthographe du breton, puis en 1821 un *Dictionnaire celto-breton*, en s'employant à retrouver une pureté de la langue. Mais, trop intellectuelle et trop à contre sens des idées dominantes, son œuvre était restée théorique. Ce sont les jeunes bretonnants depuis le début du XXe siècle qui se sont réapproprié leur langue et ont mis en application l'enseignement de Le Gonidec. Et cela continue aujourd'hui.

D'après Abel Hugo, vers 1835 le langage « brezounecq » , vulgairement nommé bas-breton, était la langue nationale de plus de 1 100 000 habitants sur les 1 556 790 qui composaient la population des départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord[25].

En 1839, Villemarqué publie le Barzaz Breiz, recueil de chants traditionnels en breton, présentant une «histoire poétique de la Bretagne ». On sait aujourd'hui que certains des textes collectés ont été revus et modifiés par l'auteur, comme le faisaient les auteurs de contes populaires tels Charles Perrault et Grimm, et certains autres textes ont été entièrement composés par lui, mais Donatien Laurent a montré dans sa thèse soutenue en 1974 que ces arrangements ne représentent qu'une part très minime du recueil. C'est de son œuvre que date le renouveau littéraire breton. En 1864, Charles de Gaulle, oncle du futur Général de Gaulle, lance son *Appel aux Celtes* pour la renaissance littéraire et linguistique de la Bretagne et des pays celtes frères.

Politique linguistique sous la IIIe République

La lutte contre l'utilisation du breton dans les églises

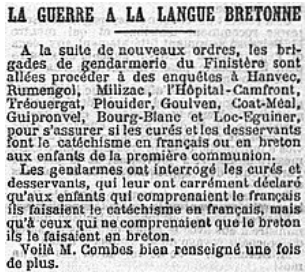
LA GUERRE A LA LANGUE BRETONNE

A la suite de nouveaux ordres, les brigades de gendarmerie du Finistère sont allées procéder à des enquêtes à Hanvec, Rumengol, Milizac, l'Hôpital-Camfront, Tréouergat, Plouider, Goulven, Coat-Méal, Guipronvel, Bourg-Blanc et Loc-Eguiner, pour s'assurer si les curés et les desservants font le catéchisme en français ou en breton aux enfants de la première communion.

Les gendarmes ont interrogé les curés et desservants, qui leur ont carrément déclaré qu'aux enfants qui comprenaient le français ils faisaient le catéchisme en français, mais qu'à ceux qui ne comprenaient que le breton ils le faisaient en breton.

Voilà M. Combes bien renseigné une fois de plus.

La lutte contre l'emploi de la langue bretonne par le clergé (journal *La Croix* du 25 novembre 1903).

La circulaire Dumay du 30 octobre 1890 énonce qu'« en principe le budget de l'État n'a pour but que de rétribuer des services accomplis dans la langue nationale et dans l'intérêt français ». Elle vise donc directement les membres du clergé qui, en Basse Bretagne et ailleurs, font usage d'une autre langue que le français pour la prédication et l'instruction religieuse, notamment le catéchisme. Mais cette circulaire ne fut pas appliquée.

Par contre la circulaire du 29 septembre 1902, signée par Émile Combes, alors président du conseil, mais aussi ministre de l'intérieur et des cultes, fut appliquée : les maires devaient signer chaque trimestre en vertu du Concordat un certificat de résidence attestant de la présence des curés, desservants et vicaires dans leur commune afin qu'ils puissent recevoir leur traitement[26] ; ce certificat de résidence "modèle 5" fut modifié en fonction de la circulaire, un rajout indiquant pour chaque prêtre « et a fait au cours du trimestre qui vient de s'écouler les instructions religieuses, y compris le catéchisme, en français ». Plusieurs maires refusèrent de signer un tel document, d'autres rayant ce rajout sur le certificat de résidence. En conséquence, 87 prêtres furent, dans le seul département du Finistère, frappés en 1903-1904 par des suspensions de traitement pour « usage abusif de la langue bretonne dans l'enseignement du catéchisme et la prédication » (d'autres l'étant aussi dans les parties bretonnantes des Côtes-du-Nord et du Morbihan, 127 prêtres bretons furent en tout concernés, même si la suspension de traitement ne fut pas appliquée à tous les prêtres qui auraient pu être concernés)[27].

MINISTÈRE DES CULTES
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
Commune d'
Paroisse d'
Culte Catholique.
N° 5
CERTIFICAT DE RÉSIDENCE
OBSERVATIONS
Nous, Maire de la commune d'
certifions que M.
curé de la paroisse de ce nom, y réside
Le Maire,
Vu :
Le Sous-Préfet,
Pour le Préfet,
Le Conseiller de Préfecture délégué,

Certificat de résidence n°5 avec la mention "a fait au cours du trimestre qui vient de s'écouler les instructions religieuses, y compris le catéchisme, en français" rayée par le maire de Plouguerneau (1903).

Selon une déclaration faite par Émile Combes à la Chambre des députés le 16 janvier 1903, dans trois communes du Finistère seulement, le catéchisme était alors enseigné uniquement en français : Brest, Saint-Pierre-Quilbignon et Le Relecq-Kerhuon[28].

La lutte contre l'utilisation du breton dans les écoles

Société fondée à Châteaubriant en 1863, le constructeur de matériel agricole Huard adopte le slogan en breton *Burzudus eo !!*, ce qui signifie en français « C'est miraculeux !! », un peu avant la création de cette affiche en 1911 par Leonetto Cappiello. Cependant, si Châteaubriant est bien en Bretagne historique, la langue bretonne n'y est déjà plus en usage à cette époque depuis fort longtemps.

Sous la IIIe République, les pouvoirs publics désirent assurer l'unité française et faciliter la promotion sociale au sein de la nation. Pour ces raisons, les responsables de l'enseignement public commencent à proscrire l'usage de tous patois ou parlers régionaux à l'école. À partir du milieu du XIXe siècle, le breton est appelé *yezh ar moc'h*, « la langue des oies et des cochons »[29]

En 1902, le ministère Combes promulgue par décret l'interdiction de « l'usage abusif du breton. » Les écoles religieuses suivent rapidement et le breton n'est plus enseigné à partir du début du XXe siècle mais continue à être transmis de génération en génération par voie orale.

Il faut noter quelques initiatives particulières tendant à promouvoir un certain enseignement de la langue bretonne dans les écoles chrétiennes, depuis celle du frère Constantius au début du siècle, au pays de Léon principalement, jusqu'à celle du frère Seité, après la dernière guerre.

Au milieu du XIXe siècle, selon François Vallée, il existait des écoles privées chrétiennes qui, entre autres choses, apprenaient à lire en breton et en latin, et enseignaient quelques rudiments de français littéraire. Un certain nombre d'évêques, également au XIXe siècle, en Basse-Bretagne, Mgr Graverand en particulier, ont essayé d'organiser un enseignement du breton et de l'histoire de la Bretagne, parfois en breton, comme le montre l'histoire de Bretagne en breton rédigée par Anna Mezmeur, religieuse de la congrégation du Saint-Esprit.

La politique scolaire contre le breton date de la fin du XIXe siècle. Elle utilise alors deux méthodes :

- d'une part, le breton n'est plus enseigné à l'école, car on fait fermer les écoles en breton[30] ;
- d'autre part, le français doit être la seule langue utilisée dans les écoles républicaines, y compris dans les cours de récréation. Comme les autres locuteurs des langues parlées en France et dans les possessions françaises d'Outre-Mer, les élèves bretonnants subissent des persécutions officielles au moyen notamment de pratiques humiliantes. Ainsi se répand la pratique du symbole, petit objet qui passe au cou d'élève à élève pendant la récréation à chaque fois que l'un d'entre eux parle breton, avec une punition pour le dernier élève à l'avoir.

Certains pensent que la politique française vise à imposer pour des motifs idéologiques la langue française comme langue unique de la République. Pour illustrer la vigueur de cette politique, ils s'appuient notamment sur une phrase qui aurait été longtemps affichée dans certaines écoles primaires : « *Il est interdit de parler breton et de cracher par terre* », phrase qui associe deux interdictions de nature différente, une liée à l'hygiène et une à l'emploi de la langue, censé illustrer la politique d'amalgame et de dévalorisation employée pour parvenir à éradiquer le breton en Bretagne. Or à ce jour aucune affiche de ce type n'a été mise au jour et les exemplaires étudiés se sont révélés être des montages récents.

Ainsi, récemment il a été affirmé que le Musée rural de l'éducation de Bothoa à Saint-Nicolas-du-Pélem dans les Côtes-d'Armor possédait une telle affiche, or après enquête ce musée ne possède aucune affiche portant une telle mention[31]. Fañch Broudig qui a mené une étude sur le sujet (http://pagesperso-orange.fr/fanch.broudic/articles/interdit.parler.html) a conclu à un faux pour un autre cas impliquant le Musée de l'école rurale de Trégarvan[32]:

> « *Autant le principe édicté en 1897 par l'inspecteur d'académie du Finistère, Dosimont, selon lequel pas un mot de breton ne devait être prononcé ni en classe ni dans les cours de récréation est couramment référencé, autant il est difficile de retrouver trace de l'interdiction « de cracher par terre et de parler breton » […] Sous réserve d'inventaire complémentaire, il faut considérer que la phrase que l'on brandit désormais comme un contre-slogan est, historiquement, une extrapolation.* »

Toutefois, il convient de noter que le ministère de l'Éducation chercha à proscrire le breton dans les écoles via plusieurs directives[33]. Le même auteur cite, en outre, le *Règlement pour les écoles primaires élémentaires de l'arrondissement de Lorient*, adopté et arrêté par le Comité supérieur de l'arrondissement en 1836 et approuvé par le recteur d'académie en 1842, qui dispose : « *Art. 21. Il est défendu aux élèves de parler breton, même pendant la récréation et de proférer aucune parole grossière. Aucun livre breton ne devra être admis ni toléré.* » S'exprimer en breton et parler « grossièrement » font l'objet de la même prohibition[34].

Cette action de l'État contre la langue a été *« essentiel[le], et, […] déterminant[e] »* pour son recul, selon Fañch Broudig, même s'il admet que la disparition du breton se passa dans l'indifférence des Bretons qui adoptèrent librement le français après-guerre afin d'accéder à d'autres connaissances et opportunités. L'accusation d'une « culture humiliée » par l'État est née au xxe siècle et a été développée ensuite par le Mouvement breton[35].

Entre-deux-guerres et Occupation

Avant la Première Guerre mondiale, la moitié de la population de Basse-Bretagne ne connaissait que le breton, l'autre moitié étant bilingue breton-français.

Régulièrement, des voix s'élèveront en faveur de l'enseignement du breton, mais elles resteront minoritaires. En particulier, de grandes pétitions (*Er Brezhoneg er skol* dans les années 1930, la grande pétition populaire d'Emgleo Breiz en 1967) et des manifestations régulières demanderont l'enseignement du breton.

À partir de 1925, grâce à Roparz Hemon la revue *Gwalarn* a vu le jour. Au cours de ses dix-neuf années d'existence, elle a tenté d'élever cette langue au niveau des autres grandes langues « internationales » en créant des œuvres originales couvrant tous les genres et en proposant des traductions du patrimoine littéraire de l'humanité. Cependant, l'œuvre d'Hémon suscitera de nombreuses controverses politiques à la suite de sa collaboration pendant l'Occupation.

Pourtant, une première partie des bretonnants passera au français dans les années 1930 pour plusieurs raisons :

- profitant du fait que le breton soit une langue orale et très peu écrite (les enfants partant bien souvent en mer avec les aînés), l'État impose le français comme langue de communication formelle ;
- c'était le moyen de communiquer avec le reste de la Bretagne et de la France, à la suite du brassage national accéléré par la Première Guerre mondiale et par l'amélioration des voies de communication ;
- l'éducation nationale interdisait et réprimandait toujours l'usage du breton.
- le français était également perçu par les Bretons comme la langue du progrès, permettant de grimper dans l'échelle sociale, face au breton qui restait *yezh ar vezh*, la langue de la honte, et parler des "ploucs".
- l'expatriation de nombreux Bretons, qui partent chercher du travail en dehors de Bretagne, et dont les enfants seront élevés en français.

Fin mars 1941, Joseph Barthélemy, ministre de la Justice du gouvernement de Vichy déclare : « *je m'opposerai à l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles primaires* »[réf. nécessaire]. Pourtant, le régime de Vichy, influencé par le traditionalisme maurassien et barressien, se montre conciliant à l'égard des langues régionales : les premières lois en faveur de l'enseignement de ces langues sont dues au ministre vichyssois Jérôme Carcopino. L'objectif de la Révolution nationale, l'idéologie officielle du Régime de Vichy, est de vivifier le nationalisme français chez les enfants en développant chez eux l'attachement au sol natal[36] notamment par l'arrêté du 12 décembre 1941 qui autorise l'enseignement facultatif des « parlers locaux » dans les écoles primaires. Le régionalisme pétainiste prétend unir la grande et la petite patrie présentée comme une communauté *réelle* par opposition aux « abstractions » administratives issues de la Révolution française et de la République. Ces lois comme l'ensemble des mesures prises par le gouvernement de Vichy, seront abrogées à la Libération.

Yann Kerlann crée la première école en breton (cinq élèves issus de familles du mouvement breton) à Plestin-les-Grèves en novembre 1942, non loin de Lannion, définitivement interrompue en 1944. Cette école est dirigée par Yann Kerlann qui après la mort de Yann Sohier a été le responsable d'Ar Falz, mouvement qui regroupait les instituteurs publics partisans de l'enseignement du breton.

Paradoxe de l'Après-guerre

Alors que des mesures viennent favoriser l'enseignement des langues régionales, l'abandon du breton par les classes populaires s'intensifie.

Le reste des bretonnants, après la Seconde Guerre mondiale, passera au français pour plusieurs raisons :

- l'idée que les opportunités de travail et la promotion sociale (par exemple pour les emplois administratifs et militaires) passent par la maîtrise du français ;
- le chemin de fer a considérablement augmenté les brassages de population (venue de touristes, exode rural vers les villes) ; avec la généralisation des congés payés, on assiste, notamment en été, au retour des émigrés de deuxième génération (nés hors de Bretagne) qui ne parlent plus breton ou le parlent mal ;
- la reconstruction faisant suite aux bombardements anglais et américains durant la guerre a nécessité des travailleurs mieux formés, donc des élèves mieux éduqués. Ceci n'était possible que par l'intermédiaire des écoles publiques de la République française dans lesquelles la langue bretonne reste prohibée.

En avril 1945, le Conseil de la faculté des lettres de Rennes émet un vœu en faveur de l'admission du breton à l'oral du baccalauréat : « *Les signataires tiennent à affirmer le loyal attachement à la France de tous les Bretons, attachement que garantiraient, s'il en était besoin, les quatre années de résistance acharnée soutenue par la Bretagne contre l'Allemagne et l'échec retentissant infligé aux tentatives de division des complices de l'ennemi.* ». En 1945, Ar Falz propose de reprendre aux laïques de Bretagne la pétition interrompue par la guerre, en faveur de l'enseignement de la langue bretonne.

C'est dans les années 1950 que l'abandon du breton s'est réellement développé en Basse-Bretagne, pour des motifs que Fañch Broudic analyse comme suit :

> « *Dans le cas de la Basse-Bretagne, le changement de langue n'a pu se faire en particulier que parce qu'un profond mouvement d'opinion s'est, à un moment donné, prononcé dans ce sens. Le pouvoir d'État, à lui seul, ne pouvait l'imposer : les violentes réactions provoquées par les décisions d'Émile Combes en 1902 le prouvent d'abondance. À peine cinquante ans plus tard, la jeunesse féminine opte ostensiblement pour le français et les familles décident de ne plus élever leurs enfants en breton : aucune injonction ne leur avait été adressée en ce sens*[37]. »

Selon l'auteur, c'est en définitive le désir de modernité et de changements économiques qui a conduit à l'adoption volontaire du français. Ce remplacement de langue sur quelques décennies, en favorisant les échanges, a eu pour effet de stimuler l'économie de la Bretagne et a profondément changé la société[37].

Peu de bretonnants s'en inquiètent, persuadés que le breton n'est pas l'avenir pour leurs enfants ou, au mieux, que ceux-ci l'apprendront par le fait de vivre dans un milieu bretonnant. Mais dans les années 1950-1970, les enfants exclusivement bretonnants se sont raréfiés, ils sont soit bilingues français-breton soit monolingues français. Puis le bilinguisme s'est progressivement éteint chez les enfants, et au début des années 1980, le pourcentage d'élèves parlant breton au début de leur scolarisation est marginal. Le breton est alors quasi exclusivement parlé par des adultes qui très rarement savent l'écrire.

En 1946, ce fut *Al Liamm* qui prit la suite de *Gwalarn*. D'autres revues existent et font de la langue bretonne une langue à littérature plutôt fournie pour une langue minoritaire. *Skol Vreizh*, *Emgleo Breiz*, *Al Lanv*, *Ar Skol Vrezoneg*, *Mouladurioù Hor Yezh*, *An Here*, *Evit ar brezhoneg* et d'autres encore.

En 1951, est votée la loi Deixonne autorisant l'organisation de cours facultatifs pour quatre langues « *locales* », dont le breton. Mais l'impact en est réduit, non seulement en raison des dispositions limitées de la loi elle-même et de l'absence de décrets d'application (qui ne paraîtront que trente ans plus tard), mais également à cause de l'application restrictive qui en est faite. De fait, même si l'enseignement était autorisé dans certaines conditions, il n'était possible presque nulle part. Et aucun enseignant n'étant formé, aucun diplôme n'existant, quasiment personne ne pouvait en assurer l'enseignement.

L'abbé Armand Le Calvez (revue d'étude pédagogique intitulée *Skol*) est le fondateur et le directeur de la première école entièrement en breton, une école catholique, *Skol Sant-Erwan* (école Saint-Yves), qui dura trois années, entre 1958 et 1961, à Plouezec, entre Saint-Brieuc et Paimpol. L'abbé dut renoncer à son entreprise à la suite des nouvelles lois qui réglaient les rapports des écoles privées et de l'État à partir de 1962 : ces lois ne lui laissaient plus la liberté de choisir son programme d'enseignement.

Recul de la langue bretonne à travers les siècles

L'existence de deux Bretagnes linguistiquement distinctes est attestée de bonne heure. Au xve siècle, la chancellerie pontificale, qui demandait au clergé de parler la langue de ses ouailles, distingue la *Brittania gallicana* et la *Brittannia britonizans*[38]. Cette limite linguistique qui définit toujours la frontière entre basse et haute-Bretagne a fluctué depuis l'émigration bretonne en Armorique au profit du gallo, puis du français[39].

Francis Gourvil situe cette frontière le long d'une ligne allant de Plouha (Côtes-du-Nord, à l'époque) à l'embouchure de la rivière de Pénerf (Morbihan)[40].

Cette frontière linguistique distinguait historiquement deux régions : la Haute-Bretagne et la Basse-Bretagne[39].

Situation actuelle de la langue

Locuteurs

Dans les dernières années, le nombre de locuteurs actifs de la langue sur le territoire de la Bretagne historique s'élevait à 172 000 personnes en 2009, données officielles présentées par l'Office public de la langue bretonne et établies selon les enquêtes de Fañch Broudig. En 2007, 13 % des habitants de Basse Bretagne et 1 % de ceux de Haute Bretagne affirment parler « très bien » ou « assez bien » le breton. Par ailleurs, 22 % des habitants de Basse Bretagne et 2 % de ceux de Haute Bretagne affirment comprendre le breton (12 % très bien, et 10 % assez bien)[41].

En 1950, il n'y avait plus que 100 000 monolingues bretons[42], leur nombre est quasi nul depuis les années 1980[43]. Aujourd'hui, le breton est encore parlé et compris par 13 000 personnes[44], selon les estimations les plus basses et 350 000 personnes selon les estimations les plus hautes, essentiellement des personnes âgées (64 % des locuteurs ont plus de 60 ans). L'Unesco classe le breton parmi les langues *« sérieusement en danger »*[6].

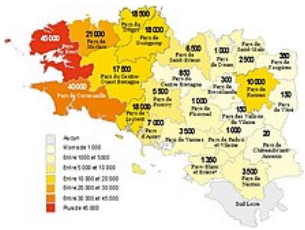

Répartition du nombre de brittophones par pays - 2018

Dans son livre et enquête *Qui parle breton aujourd'hui ?*, Fañch Broudic analyse l'enquête de TMO réalisée en 1997 ; à cette date, il y avait très précisément 0,2 % de jeunes de 15 à 19 ans capables de parler breton, soit moins de 500 personnes. En 2007, la part des jeunes de 15-19 capables de s'exprimer en breton est passée à 4 %[45]. En 1999, 27 % des parents bretonnants transmettaient leur langue à leurs enfants (Insee, Le Boëtté), ils sont en 2007 entre 35 et 40 % (F. Broudic). Fañch Broudic et l'équipe de TMO renouvellent leur sondage en 2009 et évaluent le nombre total de locuteurs à minimum 200 000, dont 60 % sont retraités[46]. La pratique occasionnelle reste prédominante : 35 000 personnes seulement parlent le breton quotidiennement[47]. En 2018, un nouveau sondage a été effectué par TMO à la demande de la région Bretagne ; plus de 8 000 personnes ayant été interrogées, il a été possible d'avoir des données par pays.

Certains poètes, linguistes et écrivains d'expression bretonne possèdent maintenant une renommée internationale, tels Yann-Ber Kalloc'h, Anjela Duval, Pierre-Jakez Hélias. Ces trois écrivains sont quelques-uns des écrivains bretonnants du xxe siècle à avoir eu le breton comme langue maternelle.

Locuteurs du breton.

Lire le média

Lire le média

Lire le média

Difficultés administratives et législatives

La langue bretonne est aujourd'hui la seule langue celtique à ne disposer d'aucun statut car la République française n'a pas ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et a instauré la loi relative à l'emploi de la langue française dite « *loi Toubon* ». Chaque année, des rassemblements de plusieurs milliers de personnes[réf. nécessaire] demandent l'abrogation de cette loi unique en Europe et la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Dernièrement[Quand ?], l'association des écoles Diwan a déposé une plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme pour obtenir des autorités publiques qu'elles respectent les droits linguistiques de la population bretonne.[réf. nécessaire] Actuellement il est encore très difficile de mettre en place ou développer l'enseignement du breton[48, 49].

Selon les partisans de nouvelles classes bilingues, dans les écoles publiques, les difficultés d'assurer la continuité de l'enseignement du breton dans les collèges ou lycées, ou d'assurer l'enseignement du breton comme deuxième langue vivante (légalement possible, pratiquement inexistante) ou comme troisième langue sont dues à :

- l'interdiction aux élèves étudiant le breton de choisir certaines options (langues ou sciences économiques et sociales, filière S) dans certains établissements, comme le lycée Émile-Zola à Rennes[réf. nécessaire] ;
- les propositions répétées de regroupement des classes de breton en un seul établissement[réf. nécessaire] ;
- la mutation des professeurs de breton malgré la signature d'un accord l'interdisant[réf. nécessaire] ;
- le remplacement de professeurs par des cours par visioconférence, à l'efficacité douteuse[réf. nécessaire] ;
- la diminution du nombre de postes ouverts au concours du CAPES (concours d'enseignement) de breton[réf. nécessaire].

Diwan, et le changement des années 1980

Signalisation bilingue dans les rues de Quimper

C'est au vu de cette situation qui rendait difficile l'enseignement du breton que furent créées en 1977, les écoles Diwan (le *germe*), qui pratiquent la méthode par immersion pour l'apprentissage du breton[50]. Voir encore l'article Controverses sur le breton

En 1982, la circulaire Savary ouvre la possibilité d'une filière de classes bilingues dans l'enseignement. Se mettent alors en place des classes bilingues breton/français dans l'enseignement public à partir de 1983, et dans l'enseignement catholique à partir de 1990.

Les parents de ces élèves bilingues sont regroupés dans deux associations : Div Yezh (deux langues) créée en 1979 pour les écoles publiques, et Dihun (éveil) pour les écoles catholiques (1990 : *Dihun-56* ; 1993 : *Dihun Penn-ar-Bed* et *Dihun-Breizh*).

À la rentrée scolaire 2008, les effectifs affichés par ces écoles (chiffre du rectorat de Bretagne administrative[51]), tous niveaux confondus, sont de 11 890 au total :

- le premier degré des écoles Diwan rassemble 1 925 élèves, le second degré 887, soit un total de 2 812 ;
- le premier degré des écoles publiques (Div Yezh) rassemble 4 303 élèves, le second degré 541, soit un total de 4 844 ;
- le premier degré des écoles catholiques (Dihun) rassemble 3 736, le second degré 498, soit un total de 4 234.

Enseignement à Rennes.

Pour la rentrée 2015, les chiffres globaux (Bretagne historique) donnés par l'Office public de la langue bretonne donnent des effectifs affichés par ces écoles, tous niveaux confondus, de 16 345 au total :

- 4 087 dans les écoles Diwan ;
- 7 128 élèves dans les classes bilingues des écoles publiques (Div Yezh) ;
- 5 130 élèves dans les classes bilingues des écoles catholiques (Dihun)

La rentrée scolaire 2016 enregistre à nouveau une forte progression avec 17 024 enfants inscrits en filière bilingue ou immersive.

- 4 242 élèves dans les écoles Diwan ;
- 7 488 élèves dans les écoles publiques (Div Yezh) ;
- 5 294 élèves dans les écoles catholiques (Dihun)

En nombre, la progression est de 679 nouveaux élèves en septembre 2016, soit une augmentation de 4,4 % des effectifs par rapport à la rentrée 2015. Entre les rentrées 2014 et 2015 les effectifs avaient crû de 505 élèves (+ 3,2 %).

La rentrée de septembre 2019/2020 voit de nouveau les effectifs croître de 3 % avec 18 890 élèves inscrits.

- 4 307 dans les écoles Diwan
- 9 120 dans les écoles publiques (Div Yezh)
- 5 463 dans les écoles catholiques (Dihun)

Promotion du breton

En 1999 est fondé l'Office de la langue bretonne (*Ofis ar Brezhoneg* en breton), association chargée de promouvoir le breton dans tous les domaines de la vie sociale et publique. Une de ses activités consiste à proposer et diffuser les terminologies bretonnes adaptées à la vie contemporaine. L'OLB coordonne le développement de la signalisation routières sur les axes départementaux et communaux ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Il est à l'origine de la création du logo « spilhennig »[52] et de la charte « Ya d'ar brezhoneg » (*Oui au breton*) qui vise à promouvoir l'emploi du breton dans les organismes, entreprises et communes de la Bretagne historique. Stumdi est un centre de formation crée pour apprendre le breton à un public néophyte ou souhaitant s'améliorer (trois-cent cinquante personnes formées chaque année). En 2010, l'Office de la langue bretonne (OLB) est devenue un établissement public sous le nom de **Ofis publik ar brezhoneg - Office public de la langue bretonne**.

Signalétique bilingue français-breton à Rennes.

Le 17 décembre 2004, le conseil régional de Bretagne reconnaît officiellement et à l'unanimité le breton et le gallo comme « *langues de la Bretagne, au côté de la langue française* ». Par ce vote, la région « *s'engage, en recherchant la plus large association de ses partenaires, et en particulier des cinq départements bretons [*les quatre départements de la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique*], afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes* »[53]. La région envisage la formation de 150 enseignants par an, et espère atteindre 20 000 élèves dans les filières bilingues en 2010. Elle demande de nouveau à la France de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

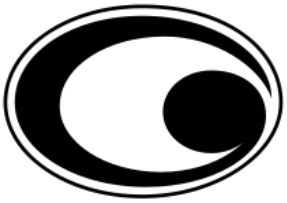
La « *Spilhennig* » (« la petite épingle »), la nouvelle marque de reconnaissance des brittophones.

Médias

Aujourd'hui, les médias jouent un rôle important dans la diffusion de la langue bretonne. En tout cas, il s'agit, comme il est mentionné sur la page web www.kervarker.org (http://www.kervarker.org) « des émissions de radio et de télévision en breton », car « il n'y a toujours pas de chaînes émettant en breton, comme en gallois au pays de Galles par exemple. »[54]

Panneau bilingue français-breton à l'entrée du département de Loire-Atlantique, à la limite avec le Maine-et-Loire.

Radio

En ce qui concerne la radio, les stations locales diffusent plusieurs heures d'émissions en breton par semaine. Il faut quand même mentionner que jusqu'en 2011 aucune radio bretonne n'était diffusée sur l'ensemble du territoire de la Bretagne.

Au fil du xxe siècle, on rencontre des émissions en langue bretonne. Les premières avaient lieu pendant la deuxième guerre mondiale dans la *Radio Rennes Bretagne*.

La radio *Quimerch* (Kimerc'h) a débuté en 1946 avec des émissions de sketches et pièces de théâtre des auteurs Pierre Trépos et Pierre-Jakez Hélias. En 1969 la radio *Quimerch* est devenue *Radio Armorique* et de 1977 à 1982, des émissions en breton ont été diffusées 5 heures 30 minutes chaque semaine, en accord avec la « Charte culturelle bretonne ».

La *Charte culturelle Bretonne* a été signée en 1977 entre l'État français d'une part et l'Établissement public régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes-du-Nord (aujourd'hui des Côtes-d'Armor), du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique d'autre part. En citant la charte, il s'agit d'un acte « de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement. »[55]La charte a trois points fondamentaux, l'enseignement du breton et de la culture bretonne, la diffusion de la langue et de la culture bretonnes dans la radio et la télévision et finalement elle traite le patrimoine et les activités culturelles.

Radio France a créé une nouvelle station consacrée au breton – *Radio France Bretagne Ouest*, en 1982. C'était seulement en Basse-Bretagne où les bretonnants peuvent la capter. En 2000 cette radio a changé de nom pour *France Bleu Breizh Izel* et 12 heures d'émissions en breton par semaine ont été ajoutées, ensemble avec 21 heures de plus pour les émissions français-breton.

L'année 1983 a apporté deux nouvelles radios indépendantes. Il s'agissait de *Radio Bro Gwened* et *Radio Kreiz Breizh*. Les deux radios sont toujours diffusées aujourd'hui dans certaines zones de Bretagne. Radio Bro Gwened dispose de son propre site web, et Radio Kreiz Breizh d'une page dédiée sur le site de l'association Radio Stalig où on peut trouver les objectifs de cette radio :

- Promouvoir la langue bretonne en lui donnant le plus d'importance possible dans les diverses émissions radiophoniques.
- Informer la population du Centre Bretagne et du Trégor en lui faisant entendre, connaître et comprendre les réalités de ce pays.
- Donner la parole aux représentants de la vie associative, aux responsables politiques, socio-économiques et à l'ensemble des citoyens.
- Être un outil de diffusion culturelle ouvert à toutes les musiques, à toutes les formes d'expression artistique et plus particulièrement des artistes locaux.
- Produire et diffuser des créations musicales et orales[56].

En 1992, le réseau Radio chrétienne de France a lancé une nouvelle *Radio-Rivages* qui a proposé aussi des émissions en langue bretonne.

Les radios entièrement bretonnantes, *Radio Kerne* et *Arvorig FM*, sont nées en 1998.

Le conseil général du Finistère a accordé une aide financière à l'association An Tour Tan, qui a commencé en 2001 à « retransmettre en différé sur Internet certains des émissions en breton de ces dernières (sauf celles de *Radio Bro Gwened*, qui n'est pas dans le département) ». Les premières émissions écoutées en direct sur l'internet ont été lancées en 2003 par la *Radio Kerne*. Depuis 2005, l'association Stalig assure la diffusion par internet de Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Bro Gwened et Radio Kreiz Breizh.

En 2008 est officialisé « Brudañ ha Skignañ », un réseau de radios associatives en langue bretonne. Il regroupe Radio Kreiz Breizh, Radio Bro Gwened, Radio Kerne et Arvorig FM. Ce réseau est soutenu par le Conseil régional de Bretagne, et les conseils départementaux du Finistère, du Morbihan et des Côtes-d'Armor[57]. Il permet aux radios associatives de produire un journal d'information quotidien en langue bretonne basé sur la mise en commun du travail des journalistes des différentes rédactions.

Télévision

En 2006 fut créé Brezhoweb, la première chaîne de télé intégralement en langue bretonne. Cette chaîne de télé conventionnée par le CSA est diffusée sur le web.

Les autres chaînes télévisées présentent aussi des émissions en langue bretonne, telles que *France 3 Bretagne* qui diffuse des émissions en breton depuis 1971, *TV Breizh* (groupe TF1) qui a été créée en 2000 a diffusé des programmes en breton jusqu'en 2011, ou encore les chaînes locales comme Tébéo, TébéSud et TV Rennes lancée en 2005.

Certains[évasif] ont un sentiment négatif envers la télévision et ses émissions :

> « À la télévision moins d'une heure hebdomadaire, régulièrement diminuée à l'occasion d'événements sportifs, est loin de satisfaire le public bretonnant. Il n'existe pas d'émissions pour enfants ni pour les personnes apprenant la langue. À noter que FR3 touche en plus de la redevance des subventions du conseil général du Finistère ainsi que du conseil régional pour le développement de ces émissions. Résultats : aucun. Où va l'argent[54] ? »

Presse

Actuellement le champ de la presse en langue bretonne s'élargit continuellement. Les actualités régionales ou internationales en breton sont disponibles sur papier, telles les revues *Bremañ* (mensuel)[58] et *Ya* (hebdomadaire)[59], ou en version électronique sur Internet, comme *Bremaik*.

Parmi les représentants de la presse bretonne se trouvent des revues littéraires, linguistiques et culturelles : *Aber*, *Al Lanv*, *Al Liamm*, *Brud Nevez*, *Hor Yezh*, *Kannadig Imbourc'h*, *Nidiad*. Elles fonctionnent sur la base du bénévolat, aucun rédacteur n'étant payé.

Il est intéressant de mentionner les articles écrits en langue bretonne et paraissant dans la presse régionale française. Ils ne sont pas nombreux, mais on peut trouver des exemples dans le travail d'Annaig Renault, les articles de Lionel Buannic dans *Le Télégramme* et l'édition d'une page en breton le jeudi *Spered ar yezh*.

Quelques journaux locaux publient régulièrement des articles en breton. On trouve, ainsi des articles en breton dans des revues à faible tirage avec souvent une couleur politique, telles que *An Dasson*, *Le Huchoèr*, *Le Peuple breton*, *Minihi Levenez*, *Tudjentil Breizh* ou *War Raok !*. Ou dans des journaux apolitiques comme l'hebdomadaire *Le Trégor*.

Vie publique

En ce qui concerne la vie publique, le breton ne dispose d'aucun statut officiel. En outre, les gouvernements français ont jusqu'à ce moment toujours refusé l'idée de négocier le statut des langues régionales. La constitution de la Ve République dit en 1992 que « la langue de la République est le français » et ajoute en 2008 que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». C'est tout en ce qui concerne le cas du breton. Cette situation est décrite par Texier, Kerrain, Sav-Heol Roazhon (maison d'édition) sur la page web du site Kervarker :

> « La langue bretonne serait donc un anachronisme de l'Ancien Régime, et l'on se souviendra du discours de Barrère à la Convention : « la superstition parle bas-breton ». Le français bénéficie donc, contrairement au breton qui n'existe pas légalement, de la protection de la constitution et des lois, car si tous les citoyens sont égaux, une seule langue est plus égale que les autres[60]. »

Influence catholique

Nombre de catholiques bretons prirent la défense de la langue et l'illustrèrent de leurs œuvres. L'Église n'a pas toujours été indifférente à la spécificité linguistique bretonne. Elle n'a tenté à aucun moment, dans les siècles passés, de faire adopter la langue française officielle aux Bretons qui parlaient leur langue et restaient attachés à leurs traditions. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'Église a largement abandonné le breton dans ses œuvres, langue qu'elle réserve aujourd'hui à quelques prières lors de pardons ou à de rares messes en breton.

Usage de la langue bretonne dans l'Église

Le breton était le véhicule privilégié de l'évangélisation et de l'apostolat en Basse-Bretagne. Ainsi en fut-il au Moyen Âge où l'ensemble des prêtres parlaient cette langue, en plus du latin, et mirent en place la première orthographe unifiée du breton (caractérisée par la notation de la nasalisation en « -ff ») que l'on retrouve dans les textes en vieux-breton. L'apostolat en langue bretonne a perduré jusqu'au début du XXe siècle comme l'atteste l'édition de catéchismes en langue bretonne et le succès d'œuvres religieuses telles que *Buhez ar sent* (« vie des saints » en langue bretonne, 1907).

À partir des réformes orthographiques du père Maunoir, particulièrement aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'Église a publié quantité d'ouvrages religieux en langue bretonne, ou même de divertissement honnête, destinés à la population des campagnes. Nombre de ces œuvres alliaient édification religieuse et divertissement telles *Ar Basion* (1532), *Melezour ar galonou* de Julien Maunoir (XVIe siècle) ou *An nouelou ancient ha devot* du père Tanguy Gueguen (1650) ; le genre du mystère — pièce de théâtre d'origine religieuse — était répandu dans les campagnes bretonnantes et était l'objet de fêtes populaires. La tradition de ce théâtre breton d'origine religieuse a perduré jusqu'au début du XXe siècle avec les pièces vannetaises de l'abbé Joseph Le Bayon (*Nikolazig*, *Santéz Noluen*, *Pasion Gonéri*…) ou les pièces léonardes de l'abbé Jean-Marie Perrot (*Dragon sant Paol*…).

Les premiers efforts pour fixer la langue bretonne et rédiger des études linguistiques furent fournis par des hommes d'Église qui publièrent les premiers dictionnaires de langue bretonne tels que Jehan Lagadeuc avec son *Catholicon* (1464) ou les grammaires et lexiques de dom Grégoire de Rostrenen (XVIIIe siècle). Ceci s'explique par le fait que, dans la société bretonne traditionnelle, seuls les prêtres avaient accès à l'écriture et aux bibliothèques, et par un amour certain de la langue qui était l'objet d'études au cours des années passées au séminaire. C'est aussi au clergé de Bretagne que l'on doit les premières méthodes d'apprentissage du breton que sont les *colloques*, calqués sur la méthode d'apprentissage du latin, tels que les *Colloques françois et bretons* du père Guicquer (1753) ou les *Colloques français et bretons* du père Jean Hingant (1800).

Aujourd'hui, en dehors des publications de la maison d'édition *Minihi Levenez* qui est liée au diocèse de Quimper et Léon ou de celles de la maison d'édition Imbourc'h, qui publie *Kannadig Imbourc'h*, organe de l'organisation de laïcs catholiques bretonnants Emglev An Tiegezhioù (*L'Entente des familles*), le breton est très peu l'objet de créations dans l'Église. Le Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier organise cependant régulièrement des messes en breton, appréciées du public brittophone encore très présent[61].

Position de l'Église vis-à-vis du breton au XXe siècle

Au moment du conflit entre l'Église et l'État sous la Troisième République (début du XXe siècle), le clergé de l'évêché de Quimper, auquel les autorités avaient interdit de prêcher et de faire le catéchisme en breton[62], a mené pendant un certain temps un véritable combat pour la langue bretonne[63]. Dans un port de pêche faisant à cette époque figure de petite ville, alors que le catéchisme dans cette localité se faisait en breton et en français, le catéchisme en français étant réservé aux familles bourgeoises, les prêtres de la paroisse passaient dans les familles populaires pour demander aux parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme en breton, la tendance des couches populaires étant de s'intégrer culturellement à la classe bourgeoise dominante ; et donc d'envoyer leurs enfants au catéchisme français.

Après la seconde guerre mondiale, l'apostolat et le catéchisme se font rarement en breton. On tient cela du fait que l'Église avait affaire à des fidèles qui comprenaient de moins en moins le breton, et qui réclamaient souvent que la prédication et le catéchisme se fassent en français[64] ; dans un article publié en 1957 par la revue *Les Cahiers du Bleun-Brug,* peu de temps avant sa nomination comme évêque auxiliaire de Quimper, le chanoine Visant Favé s'inquiète de l'abandon de la langue bretonne par ses concitoyens, et observe qu'une « langue qu'on ne parle plus aux petits enfants au foyer est une langue condamnée à disparaître comme langue vivante »[65]. À ces impératifs pratiques, il faut aussi ajouter que l'Église, acceptant l'État français tel qu'il est et vivant en concorde avec celui-ci, accepta de développer des catéchismes et une liturgie en langue française, en adéquation avec les politiques de francisation de la population bretonne, et en dépit de la langue bretonne.

Mais l'explosion de l'enseignement bilingue, notamment dans les écoles catholiques, et l'engouement nouveau pour la langue bretonne à partir des années 1970 puis 2000, amènent l'Église à reconsidérer peu à peu la prise en compte de la langue bretonne[66].

Mouvements et publications d'inspiration chrétienne avant-guerre

À la suite du conflit entre l'Église et l'État, pour réagir, il fallait mettre en place tout un système d'enseignement du breton. Il y eut quelques initiatives vers 1900-1914 dont le Bleun Brug créé en 1905 par l'abbé Perrot. Tandis que l'évêque Adolphe Duparc facilitait l'apprentissage du breton dans les écoles catholiques du diocèse de Quimper et Léon, puis y rendait obligatoire l'enseignement du breton en 1942[67], avant que la mesure ne soit rapportée quelques années plus tard.

De nombreux mouvements d'inspiration chrétienne de défense de la langue bretonne, se sont fait jour en Bretagne occidentale :

- Dans le Finistère, le mensuel *Feiz ha Breiz*, relancé en 1900, est entièrement rédigé en breton ; il fera peu à peu office d'organe de l'association catholique bretonnante Bleun-Brug ;
- Dans le Trégor, par exemple, sont parus pendant longtemps des hebdomadaires populaires entièrement rédigés en breton et inspirés par l'Église, plus ou moins directement :
  - *Kroaz ar Vretoned*, dirigé par François Vallée (Abherve), né en 1860, et qui fut publié jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale ;
  - *Breiz*, dont les rédacteurs furent Erwan Ar Moal (Dir-Na-Dor) et Aogust Bôcher (*Ar Yeodet*) (journal hebdomadaire catholique qui fut imprimé jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale).
- Au pays de Vannes, l'évêché, bien qu'il y ait eu des publications chrétiennes en breton publiées par la librairie Galles-Lafolye (dont la revue *Brediah er Fé*), n'était pas intervenu pour créer ou soutenir un mouvement bretonnant d'inspiration catholique au début du siècle dernier, les manifestations bretonnes dans cette région étant organisées sous la responsabilité du « Bleun-Brug » du diocèse de Quimper.
  - Cependant, la revue mensuelle rédigée entièrement en breton vannetais, « Dihunamb », fondée au début du siècle par Loeiz Herrieu et André Mellac, qui parut jusqu'en 1944, bien qu'étant parfaitement indépendante, peut être considérée comme une revue catholique.

Il faut citer aussi les ouvrages catholiques en langue bretonne et destinés aux fidèles. Ainsi les nombreux livres de cantiques et missels qui ont permis la conservation de cantiques anciens. Un des exemples les plus célèbres fut le livre *Buez ar Zent* (*La Vie des saints*) écrit par le chanoine Morvan à la fin du XIXe siècle, qui décrit en breton et parfois de manière très romancée la vie des saints en suivant le calendrier catholique. Écrit en breton cornouaillais, ce livre était lu chaque jour dans toute la Bretagne bretonnante.

Mouvements et revues d'inspiration chrétienne après-guerre

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les revues catholiques populaires en breton répandues en Léon, Cornouaille et Trégor disparurent :

- *Feiz ha Breiz*, dirigé par l'abbé Perrot de 1911 à 1943 ;
- *Ar Vuhez Kristen* (br), fondée par les Capucins de Roscoff.

Lesquelles furent remplacées pendant un certain temps par :

- *Kroaz Breiz*, devenue *Bleun-Brug* en 1951. Cette dernière revue subsista comme revue d'étude bilingue, dirigée par le chanoine François Mevellec, jusqu'en 1984 ;
- diverses revues d'étude dirigées surtout par l'abbé Loeiz Ar Floc'h, la revue de l'abbé Marsel Klerg : *Barr-Heol*, qui parut de 1954 à 1977, la revue d'étude pédagogique intitulée *Skol*, entièrement rédigée en breton, de l'abbé Armand Le Calvez, qu'il fit paraître pendant une dizaine d'années.

Dans les années 1960-70, seront publiées :

- une revue d'inspiration chrétienne pour les enfants *Wanig ha Wenig*, au début sous la responsabilité de l'abbé Armand Le Calvez et de l'abbé Youenn Troal.
- la revue *Ar C ′hrist d'an Indianed*, (*Le Christ aux Indiens*), inspirée surtout par l'expérience missionnaire de l'abbé Youenn Troal sous l'égide du « *Fidei Donum* » au Pérou ; cette revue parut au cours des années 1960. La revue *Imbourc'h* publia le journal de son second séjour parmi les Amérindiens à la fin des années 1980. À son retour, il fut recteur de Plounéour-Ménez, dans la région de Morlaix, et fit paraître à cette époque des textes d'inspiration religieuse dans la revue *Ar Fulenn* (*L'Étincelle*) dirigée par lui.
- la revue *Kaierou Kenvreuriez ar Brezoneg eskopti Kemper ha Leon*, dirigée par l'abbé Pèr-Yann Nédélec de 1969 à 1971, puis par l'abbé Job Seité jusqu'en 1979.
- la revue d'étude mensuelle *Imbourc'h*, liée à une initiative laïque, qui paraît régulièrement depuis 1969, et qui a publié un grand nombre d'œuvres religieuses, comme la traduction des *Confessions de saint Augustin* ou des écrits autobiographiques de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, ainsi qu'une version en breton du Bréviaire romain, en une dizaine de volumes.

Actuellement, depuis les années 1990, subsistent principalement trois associations : Minihi Levenez, installée à Tréflévénez, qui, en plus de ses activités directement religieuses (messes et récollections, pèlerinages et jusqu'au début des années 2010, catéchèse et aumônerie), est également devenu une maison d'édition publiant des ouvrages liturgiques et catéchétiques en breton[68] pour le diocèse de Quimper-et-Léon dans l'écriture dite "universitaire" ; Emglev An Tiegezhioù qui regroupe des laïcs et des prêtres qui s'occupent des éditions *Imbourc'h* et cherchent à maintenir une sensibilité catholique au sein de l'Emsav politique et culturel actuel ; et Tiegezh Santez Anna, installée à Roudouallec, qui allie une vie spirituelle ascétique en breton (Liturgie des Heures faite quotidiennement en langue bretonne) et la défense des traditions bretonnes, notamment les pardons et costumes bretons[69].

Ouvrages liturgiques en breton

Plusieurs religieux bretons étaient en contact avec l'École biblique et archéologique française de Jérusalem et en avaient suivi les cours, avaient appris l'hébreu et formeront des groupes de travail bibliques. Ces prêtres se feront remarquer par des travaux de recherches et de traduction de la *Bible* qu'ils traduiront directement en breton à partir du texte original en hébreu ou du grec en breton pour le Nouveau Testament. La personnalité la plus éminente de ces groupes de travail était l'abbé Loeiz Ar Floc'h. Il faut citer aussi l'abbé Guilherm Dubourg, l'abbé Job Lec'hvien, l'abbé Pipi Gall (br). Ces deux derniers fondèrent les Éditions An Tour Tan à Kergrist-Moëlou.

Parmi les activités inspirées par la foi et s'exprimant en breton, il faut signaler :

- les retraites prêchées par l'abbé Ar Floc'h, ainsi les « *carêmes* » qui furent également prêchés plusieurs fois de suite en breton au cours des années 1960-1970, dans une des paroisses de la ville de Brest.
- la « Kenvreuriez ar Brezoneg » (« Confrérie du Breton »), association fondée au séminaire de Quimper en 1894 et refondée en 1942 avec les encouragements de Mgr Duparc comme association de prêtres chargée de « maintenir et de propager la langue bretonne dans le diocèse »[70]. Après une période de sommeil après la Seconde Guerre mondiale, la « Kenvreuriez ar Brezoneg » fut relancée après le concile Vatican II.

Sous la direction de Mgr Visant Favé, entre 1965 et 1997, elle assurera la traduction en breton de l'Ordo Missae, du lectionnaire des dimanches et des rituels des sacrements, destinés plus spécialement au diocèse de Quimper ; elle publiera une traduction des quatre évangiles en 1982 : *Aviel Jezuz-Krist*, puis des autres livres du Nouveau Testament en 1988. La « Kenvreuriez ar Brezoneg » avait ainsi une sorte d'existence officielle au diocèse de Quimper[71].

À cela s'ajoutent des événements religieux régulièrement tenus en breton (pardons, messes, etc.), depuis des cérémonies entièrement en breton, jusqu'à celles contenant quelques prières ou cantiques en breton[72]. Les chrétiens rassemblés au pardon de Sainte-Anne-d'Auray pour la visite du pape Jean-Paul II le 20 septembre 1996 se souviennent des quelques mots qu'il a prononcé en breton (première visite d'un pape en Bretagne, et première fois qu'un pape s'exprime publiquement en breton)[73].

Jusque récemment, il n'existait aucune œuvre bretonnante soutenue officiellement par aucun des évêchés bretons, sauf le centre de rencontre bretonnant de Minihi Levenez, dirigé par l'abbé Job Irien, qui publie une revue bimestrielle ainsi que des traductions de textes liturgiques, particulièrement une partie de la *Prière du Temps Présent* (*Pedenn an deiz*, 1988), un missel des fidèles (*Leor an overenn hag ar zakramanchou*, 1997) et une nouvelle traduction du Nouveau Testament en 2002 (*An Testamant Nevez. Kelou Mad Jezuz, or Zalver*). Cependant l'ensemble des activités des bretonnants catholiques du diocèse de Quimper, même soutenues par la hiérarchie, se situe actuellement au niveau d'une élite.

Le 6 octobre 1995, Mgr Lucien Fruchaud, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier crée officiellement une commission « foi et culture bretonne » préparée en mai 1995 au Guiaudet en Lanrivain, pour « se mettre à la disposition des recteurs et de tous ceux qui souhaiteraient réfléchir afin que la population bretonnante prenne conscience de sa richesse culturelle, de son patrimoine religieux et vive sa foi sans renier son identité ». « Nous ne pourrions pas prétendre être attentif à la vie des hommes sans tenir compte des racines culturelles de chacun et plus particulièrement de celles qui ont été entretenues par l'appui d'une langue particulière ». « Il se trouve qu'une grande partie du diocèse s'exprime en langue bretonne...etc ». Cette commission élaborera une charte concernant la foi et la culture bretonne que Mgr Fruchaud signera le 31 mars 2002 ; elle sera actualisée et complétée le 16 mai 2010.

Le 2 février 2001, à la demande de son conseil presbytéral, Mgr Clément Guillon, évêque de Quimper et de Léon, institue une commission diocésaine « langue et culture bretonnes » « pour promouvoir l'utilisation de la langue bretonne dans la vie de notre Église diocésaine là où c'est possible et souhaitable, par exemple dans les domaines de la liturgie et de la catéchèse, et plus largement, de prendre en compte tout ce qui touche à la culture bretonne et à ses rapports avec l'Église »[74].

En septembre 2003, Mgr Gourvès, évêque de Vannes et bretonnant de naissance, publie une lettre pastorale intitulée « Le renouveau de la culture bretonne : un défi pour l'Église » où il rappelle l'importance de la langue bretonne comme référence culturelle et religieuse[75].

D'autre part, depuis l'année 2000 et à l'initiative de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier, il existe une commission interdiocésaine mise en place par les trois évêchés de la Bretagne occidentale pour établir de nouveaux textes liturgiques et un missel à l'usage de ces trois évêchés ; les évêques de la Bretagne occidentale répondent ainsi à la demande formulée par Rome de présenter une version unique du missel pour les trois évêchés, la version antérieure ayant été établie uniquement pour le diocèse de Quimper. Ce travail pour un missel romain attend l'imprimatur du Vatican.

Histoire du recensement lexical breton

Le premier dictionnaire breton, le *Catholicon*, se trouve être aussi le premier dictionnaire du français. Il a été rédigé par Jehan Lagadec en 1464 et publié en 1499 ou avant. C'est un ouvrage trilingue breton-français-latin.

Les recensements suivants eurent lieu deux siècles plus tard par :

- R. P. Julien Maunoir (1659) ;
- Pierre de Chalons (1723) ;
- Grégoire de Rostrenen (1732) ;
- Claude Cillart de Kerampoul, dit l'Armerye (1744) ;
- Dom Louis Le Pelletier (1752).
- Édition d'un dictionnaire latin-breton par Alain Dumoulin en 1800.

Une date importante a été celle du *Dictionnaire celto-breton* de Le Gonidec (1821), augmenté par La Villemarqué vers 1847 : pour la première fois, certains mots se rapprochant du français sont systématiquement écartés, et des mots gallois, ou de vieux breton, sont incorporés au lexique sans plus de précision (cf. Controverses sur le breton).

Le colonel Troude sera plus réaliste, en 1886, en ne retenant que des mots entendus réellement (ou sinon en indiquant que le terme n'est plus en usage). Par contre, le bannissement du lexique breton d'origine latine continue. Il faut cependant remarquer que cela résulte d'un état d'esprit de l'époque, dans lequel le breton est une langue secondaire dans la Basse-Bretagne, complémentaire au français : ces dictionnaires ne prétendent pas présenter une langue universelle, mais surtout recueillir des mots originaux.

Ce « purisme celtique », expression utilisée par les détracteurs de cette attitude, sera plus ou moins général jusqu'aux années 1990, à l'exception notable du dictionnaire que Émile Ernault constitue pour le vannetais en 1904.

DICTIONNAIRE
DE LA
LANGUE BRETONNE,
OU L'ON VOIT SON ANTIQUITÉ,
SON AFFINITÉ AVEC LES ANCIENNES LANGUES,
L'EXPLICATION DE PLUSIEURS PASSAGES
DE L'ÉCRITURE SAINTE,
ET DES AUTEURS PROFANES,
AVEC L'ETYMOLOGIE
DE PLUSIEURS MOTS DES AUTRES LANGUES.
Par DOM LOUIS LE PELLETIER, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.
A PARIS,
Chez FRANÇOIS DELAGUETTE, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à l'Olivier.
M. DCC. LII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Première édition du dictionnaire de Dom Louis Le Pelletier de 1752.

- *Vocabulaire breton-français* d'Émile Ernault, 1927
- Côté KLT mais incorporant de nombreux termes vannetais, le Grand dictionnaire français-breton de François Vallée, aidé de René Le Roux (Meven Mordiern) et Émile Ernault, en 1931, incorpore de nombreux néologismes en première publication. L'entreprise de François Vallée, ayant tout un réseau d'informateurs à travers la Bretagne, permettra de recueillir en outre dans les dialectes de nombreux mots et expressions inédits. Il s'agit du premier exemple d'un travail d'équipe en lexicographie bretonne, et reste, à ce jour le plus important et le plus riche dictionnaire français-breton, avec celui de René Le Gléau.

Parallèlement, Pierre Le Roux travaille à un *Atlas linguistique de la Basse Bretagne*, paraissant à partir 1924, mais ne se focalisant que sur les variantes des vocables les plus communs.

L'après-Seconde Guerre mondiale est une période douloureuse pour la culture bretonne : le mouvement nationaliste breton, pour avoir collaboré avec les occupants, se trouve discrédité aussi bien en Bretagne que dans le reste de la France. Paraîtront depuis cette époque, entre autres :

- Les *Nouveau dictionnaire Français-Breton*, puis *Breton-Français* de Roparz Hemon, 1970,
- *Dictionnaire historique du breton* de Roparz Hemon, 36 tomes et 3 232 pages. Donne la première occurrence lexicale dans le contexte,
- Le *Dictionnaire breton* des Éditions Garnier, sous la direction de Pierre-Jakez Hélias, 1986,
- *Dictionnaire classique français-breton* de René Le Gléau, 1983-1994, 10 tomes et 4 064 pages, surtout fondé sur la production écrite entre 1850 et 1950, avec, en outre, des mots recueillis dans sa région natale de Saint-Renan, ou à l'écoute de la radio.

Enfin, à partir de 1992 paraît le *Geriadur ar Brezhoneg a-vremañ* (*Dictionnaire du breton contemporain*) de Francis Favereau aux éditions Skol Vreizh, sous forme papier et CD-ROM. Cet ouvrage ne rejette pas systématiquement les mots rares ou sortis de l'usage, mais les signale par un signe « - », ou les néologismes, signalés par des guillemets ; il reprend un bon nombre des termes issus des dictionnaires précédents, ainsi les mots d'origine française du *Catholicon* par exemple ou issus d'autres ouvrages, et les emprunts populaires (ce sont quelquefois les mêmes). Ce dictionnaire est le fruit de vingt années de travail et de collectage dans le Poher et autour de Poullaouen particulièrement, aire où portait la thèse de l'auteur, soutenue avant qu'il ne se décide à publier son dictionnaire.

Francis Favereau a produit l'un des dictionnaires bretons les plus complets jamais créés, avec pas moins de 50 000 entrées et le double de mots composés. Malgré le manque de soutien financier pour sa création, le dictionnaire s'est tout de même bien vendu et a eu plusieurs réimpressions. Une réédition est en vue, et son contenu devrait augmenter de 25 % par rapport à l'édition actuelle.

Aujourd'hui, d'autres dictionnaires bilingues anglais / breton, allemand / breton, espagnol / breton… montrent bien la volonté de la nouvelle génération de bretonnants d'inscrire la langue dans le paysage linguistique international. Tous ces travaux se font quasiment de façon bénévole.

Chose nouvelle pour la langue bretonne, l'éditeur *An Here* a publié deux dictionnaires unilingues : le *Geriadur brezhoneg* (13 000 entrées) paru en 1995 sous la direction de Jean-Yves Lagadeg et Martial Ménard et le *Geriadur Brezhoneg An Here* (21 300 entrées) paru en 2002 sous la direction de Martial Ménard et Iwan Kadoret. Ils visent à extraire des textes littéraires reflétant ou non un langage populaire, les termes de la langue écrite et orale contemporaine. Ce dictionnaire sera l'objet d'une polémique connue sous le nom de l'« affaire du dictionnaire breton » menée par le journal *Le Canard enchaîné*. Ils incluent un certain nombre de néologismes (parfois empruntés au gallois mais le plus souvent créés à partir des racines du vieux-breton, voir Controverses sur le breton).

De même, l'Office public de la langue bretonne et des éditeurs (Preder, *Ti embann ar skolioù*) publient des dictionnaires plurilingues spécialisés par domaine : psychanalyse, économie[76], etc. Les mots proposés sont en général des néologismes dont c'est la première apparition sur papier, ou des mots qui ne sont connus que d'une centaine de locuteurs ; là réside leur intérêt : faire découvrir des néologismes et étendre le champ lexical du breton à des domaines où il est traditionnellement peu présent.

Depuis 1985, l'association scientifique Kreizenn ar Geriaouiñ élabore un dictionnaire des sciences et techniques[77] (brezhoneg21.com) correspondant au vocabulaire utilisé dans la scolarité jusqu'au niveau universitaire. Ce travail a permis de lancer et de conforter l'enseignement des sciences dans le réseau Diwan avant de s'élargir à d'autres applications (astronomie, terminologie de la botanique, nom de papillons, d'anodontes, de plantes sauvages...).

Par ailleurs les éditions Sav-Heol ont publié en 2004 un lexique bilingue de locutions et tournures populaires sous le titre *Teurel Blaz war ar Yezh*.

En 2001 et 2005 paraîtront successivement une *Initiation au breton familier et argotique* puis une nouvelle collecte lexicale nommée Tammoù Gwaskin *Au cœur du breton légitime* par Jean-Yves Plourin, aux éditions Armeline, qui fait découvrir au lecteur pas moins de 2 000 mots inédits collectés au nord-ouest et au sud-est du centre du domaine bretonnant et plus de 6 000 acceptions ainsi que des notes grammaticales et phonologiques inédites.

- La collection « Teñzor ar brezhoneg » (Trésor de la langue bretonne) chez An Alarc'h a édité des vocabulaires de domaines lexicographiques jusque-là délaissés, comme un vocabulaire des argots bretons (« argot » au sens strict du terme) (2003), ou celui du breton enfantin et des tout-petits (2005).

Frontière linguistique

L'Est de la Bretagne n'est traditionnellement pas bretonnante, mais on y parle traditionnellement gallo et français[11]. La limite est ancienne et trace *grosso modo* une ligne partant de Saint-Brieuc, au nord, allant vers Guérande, au sud. Avec l'apparition de familles bretonnantes à Saint-Brieuc, Rennes ou Nantes, venues de Basse-Bretagne ou ayant appris le breton sur place - et élevant leurs enfants en breton pour certains d'entre eux (de nombreuses personnalités de l'Emsav tels Alan Louarn, Per Denez ou Youenn Olier ont élevé leurs enfants en breton à Rennes, par exemple) - et le recul de la pratique du gallo, cette délimitation tend à devenir obsolète.

Au IXe siècle, on parlait régulièrement breton jusqu'à Dol-de-Bretagne, Montfort-sur-Meu, Blain et Donges[11]. Au XVIe siècle, la frontière linguistique semble déjà stabilisée entre Haute et Basse-Bretagne et ne reculera que très progressivement : en 1588, l'historien d'Argentré fait partir la frontière des environs de Binic au nord pour rejoindre Guérande au sud avec Loudéac, Josselin et Malestroit pour frontière occidentale[11].

En 1806, Napoléon avait ordonné une enquête sur ce sujet qui fut menée par Charles Coquebert de Montbret. La limite linguistique était alors plus à l'ouest : on parlait breton à Saint-Caradec, Questembert, Pénestin, Férel, Péaule, Bourg-de-Batz (Batz-sur-Mer) et dans une partie non définie de la presqu'île de Guérande à partir des « salines d'Herbignac », soit probablement dans la partie occidentale des communes d'Assérac et de Saint-Molf (l'étude ne portait pas sur le département de Loire-Inférieure).

Place de la langue parmi les langues régionales

En 1866, Paul Sébillot trace une ligne relativement identique partant de Plouha pour atteindre Batz-sur-Mer, reculant ainsi de quelques kilomètres seulement depuis les données d'Argenté[11]. C'est la limite actuelle du territoire du breton et la limite entre Haute et Basse-Bretagne.

Des groupes sporadiques de bretonnants existent également dans toutes les grandes villes de France, notamment à Paris où la communauté brittophone est relativement importante, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. Par ailleurs, des grandes villes comme Rennes, Saint-Brieuc, Nantes[78], Vannes, Brest ou Quimper connaissaient les deux langues (par exemple, en 1636, la ville de Saint-Brieuc est indiquée comme bilingue par un voyageur[79].) et, avec le développement des écoles bilingues, ainsi que la réappropriation de la culture bretonne, des communautés bretonnantes réapparaissent dans ces villes.

En 2004, on estimait à 12 % le nombre de personnes connaissant le breton en Basse-Bretagne (pourcentage en perpétuelle diminution depuis les années 1950) et à 2 % ceux qui le connaissent en Haute-Bretagne (pourcentage en augmentation depuis les années 1970)[80]. Un équilibre tend à advenir sur l'ensemble de la Bretagne historique et la frontière linguistique est, de ce fait, de plus en plus caduque.

Dialectes

Comme la majorité des langues, la langue bretonne varie d'un endroit à l'autre. En breton, ces différences dialectales touchent avant tout la prononciation et une faible partie du vocabulaire. Certains dialectes présentent aussi une syntaxe un peu différente. Les différences sont généralement faibles de proche en proche, mais plus on s'éloigne d'un point, plus le breton est différent. En règle générale, il n'y a pas de frontière nette entre dialectes, mais un changement progressif.

En couleur, la répartition des différents dialectes de la langue bretonne. En gris, zone actuelle de langue française et gallèse.

Traditionnellement, on liste les dialectes bretons en fonction des anciens évêchés, bien que du point de vue linguistique ces limites se révèlent souvent arbitraires :

- Le cornouaillais, parlé dans :
  - les deux tiers sud du Finistère (Carhaix, Quimper, Pont-Aven, Quimperlé, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Sein, Châteaulin, Plougastel-Daoulas…),
  - dans le sud-ouest des Côtes d'Armor (Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem…)
  - ainsi que dans une petite partie du Morbihan (Gourin, Langonnet, Le Faouet…)
  - à Belle-Île-en-Mer[81].
- Le léonard est considéré comme le plus proche du breton littéraire. Parlé dans le tiers nord du département du Finistère (Brest, jusqu'à Morlaix, Plouguerneau, Landerneau, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Ouessant…)
- Le trégorrois, parlé dans le nord-est du Finistère (à partir de Morlaix), et dans le nord-ouest des Côtes-d'Armor (Guingamp, Lannion, Tréguier…)
  - Le *breton du Goëlo*, parlé dans la région de Paimpol, souvent considéré comme inclus dans le trégorrois (Ses différences les plus notables concernent la prononciation /v/ des terminaisons -v là ou les autres dialectes prononcent /o/, /w/, la position de l'accent tonique (souvent placé sur le radical), ainsi que certaines nuances de conjugaison et de vocabulaire…).
- Le vannetais, parlé dans :
  - toute la zone bretonnante du département du Morbihan (à l'exception de Belle-Île et des régions autour du Faouët et de Gourin) : Vannes, Pontivy, Lorient, Plouay, Guémené-sur-Scorff, Baud, Auray, Quiberon, Sarzeau, Arzon…
  - la canton finistérien d'Arzano.
- Le breton de la Loire-Atlantique, dans la région de Guérande, dont les derniers locuteurs natifs sont décédés dans les années 1960-70, et que l'on commence à redécouvrir (cf. le breton de Batz-sur-Mer).

Le *vannetais* est bien différencié des autres dialectes, à de nombreux points de vue, et on peut le distinguer d'un ensemble *KLT* (abréviation de *Kerne*, *Leon*, *Treger* : Cornouaille, Léon, Trégor).

Le découpage du breton en quatre groupes dialectaux, une division religieuse et politique jusqu'à la Révolution, est contesté du point de vue linguistique. Certains linguistes, comme Jean-Yves Plourin (cf. Tammoù Gwaskin éd. Armeline) considèrent que le breton se présente sous deux formes parlées principales, celle du Nord-Ouest et celle du Sud-Est, séparées selon le système d'accentuation et la palatalisation. D'autres, comme Erwan Vallerie proposent une différenciation Est/Ouest.

D'autres, enfin, présentent la dialectisation selon une opposition zones archaïsantes et zone innovante. Les premières seraient constituées de deux centres de prestige (Saint-Pol-de-Léon et le vannetais), et une troisième zone autour de Quimperlé, et d'autre part une vaste zone centrale où un breton « *moyen* » s'est formé et où se sont opérés la très grande majorité des innovations linguistiques. Il est probable que ce sont les carrefours de route et les échanges économiques qui ont conduit à cette évolution. Ce breton est parfois appelé « *breton de Carhaix* ». Ce breton moyen s'est progressivement étendu, isolant le breton du Goëlo (qui par certains traits est proche des archaïsmes léonais), mordant dans le domaine du vannetais en s'infiltrant par les routes. Ce breton tend à acquérir une identité chez les bretonnants : dans le sondage sur la langue bretonne réalisé par Fañch Broudic en 2009, à la question « quel breton parlez-vous ? », certains sondés ont répondu spontanément « le breton de Centre Bretagne »[82].

Conventions orthographiques

Le breton s'écrit avec l'alphabet latin. Il n'utilise plus la lettre *c* mais y ajoute le digramme *ch*, le trigramme *c'h*, des lettres accentuées *ñ*, *ù*, *é*, *â*, *ê*, *à*, *ü* ainsi que l'apostrophe.

Autrefois, d'autres lettres étaient utilisées, comme le digraphe *′f* qui dénotait un son intermédiaire entre *f* et *v* (ce digraphe est encore employé en écriture universitaire). De même, au XIXe siècle fut utilisée la lettre *ꝁ* (« K barré ») afin d'abréger le préfixe *Ker-* (correspondant au substantif *kêr*, signifiant « ville ») des noms de famille et des toponymes, cette dernière étant fréquente dans ces types de noms. L'usage de cette lettre dans les documents officiels fut interdit afin de lutter contre la confusion chez les clercs d'état civil hors de Bretagne[83].

Histoire

Ce n'est qu'à partir du début du XVIIe siècle que des linguistes, grammairiens et écrivains ont essayé de normaliser l'écriture du breton. Plusieurs graphies ont été successivement mises au point dans ce but, dont trois sont encore utilisées :

- la première orthographe moderne, celle du père Julien Maunoir au XVIIe siècle,
- les réformes de Jean-François Le Gonidec au début du XIXe siècle,
- de 1908 à 1938, l'unifiée (*peurunvan*), adoptée en 1941-42,
- en 1953, l'universitaire (*skolveurieg*),
- en 1975, l'interdialectale (*etrerannyezhel*).

L'orthographe *peurunvan* est la plus employée aujourd'hui.

La graphie « unifiée », ou littéralement « tout à fait unifiée » (*peurunvan*), dite aussi KLTG (pour Kerne, Leon, Treger, Gwened, c'est-à-dire des parlers bretons en Cornouaille, Léon, Trégor et Vannetais), a été créée dans le but de faire une synthèse de ces quatre parlers. Elle est devenue largement majoritaire. La graphie dite « universitaire » (*skolveurieg*) est fondée sur la phonologie ; elle regroupe le KLT d'un côté et possède une variante pour le parler vannetais. Enfin, la graphie « interdialectale » (*etrerannyezhel*), fondée sur l'étymologie, a pour but, de la même façon que l'écriture dite unifiée, de faire une synthèse des parlers KLTG dans un système orthographique cohérent. Malgré des controverses importantes sur la norme orthographique à adopter, les querelles entre partisans des différentes graphies se sont beaucoup atténuées depuis quelques années [Quand ?] [réf. nécessaire].

Valeur des graphèmes

La prononciation des lettres varie selon le contexte (notamment celle des consonnes initiales qui subissent de fréquentes mutations dont certaines, mais pas toutes, sont orthographiques).

Le trigramme *c′h*, notamment, a une prononciation qui varie depuis le simple *h* aspiré jusqu'au son de la *jota* espagnole. Il se distingue du digramme *ch* dont la prononciation est la même que le son *ch* dans le mot français *chien*. Ces polygrammes ont parfois été écrits avec des lettres uniques, comme cela a pu être aussi le cas pour d'autres langues celtiques.

La lettre *n* est utilisée pour noter la nasalisation des voyelles par un digramme, de façon toutefois encore plus systématique qu'en français et en marquant explicitement celle-ci d'un tilde (*ñ*) dans les orthographes modernes (dans ce cas, seule la voyelle nasale se prononce, mais pas la consonne de base *n* elle-même).

Usages

Le digramme zh

La graphie *zh* est utilisée dans des mots où la prononciation est différente entre vannetais d'une part et KLT d'autre part. La prononciation est [h], [ɣ] ou [x] en vannetais, [z] ou [s] sinon. En vérité, il a deux interprétations :

- en peurunvan, il indique que la lettre était « z » dans la graphie KLT, et « h » dans la graphie vannetaise,
- en interdialectal, il indique que la lettre provient d'un ancien « th » (/θ/) sauf quand il provient d'une mutation.

Les deux systèmes se suivent, sauf dans quelques mots.

L'apostrophe

L'apostrophe est utilisée à trois fins :

- Comme lettre modificative dans le trigramme *c′h*. On utilise dans ce cas U+02BC ʼ LETTRE MODIFICATIVE APOSTROPHE [84].
- Pour noter la contraction, par exemple : *da ar → d'ar*, en utilisant la ponctuation apostrophe unifiée avec U+2019 ’ GUILLEMET-APOSTROPHE [85].
- Pour noter l'ellipse (absence d'un mot) dans le registre parlé, par exemple : *me a vo → me 'vo*, avec le même caractère que le précédent.

En typographie informatique simplifiée, on admet couramment dans tous les cas l'usage de U+0027 ' APOSTROPHE [86] telle qu'elle se trouve sur les claviers hérités.

Les diacritiques

Le breton utilise plusieurs diacritiques en chef (suscrits) :

- Le tréma indique que la voyelle qui précède doit être prononcée séparément et ne fait pas partie d'un digramme (par exemple : *eürus*, *heureux*).
- L'accent circonflexe et l'accent grave sont également utilisés pour distinguer des homonymies (par exemple : *trôad* /troad-t/ (*circuit, virée*) de *troad* /trwad-t/ (*pied*).
- Le tilde se trouve dans la graphie *ñ*, utilisée pour indiquer que la voyelle qui précède est parfois nasalisée. Ex. avec « an » et « añ » :

- sans tilde, « an » se prononce « an-n » : *Erwan*, /é-rouan-n/
- avec tilde, « an » se prononce comme en français : *amañ*, /a-man/

Caractéristiques grammaticales notables

Structure de la phrase

En breton, l'ordre des éléments dans une phrase n'est pas seulement grammatical mais aussi sémantique : l'élément le plus important d'une phrase est toujours en tête, quelle que soit sa fonction (sujet, verbe ou complément). Cette première position a pour effet de le mettre en valeur.

La phrase en français « Je parle breton » pourra ainsi être traduite (le 1er élément de la phrase est entre crochets) :

- *« Komz a ran brezhoneg »*, litt. « [Parler] je fais breton » : je sais parler breton, ou je parle habituellement breton ;
- *« Komz brezhoneg a ran »*, litt. « [Parler breton] je fais » : ce que vous entendez là, c'est du breton ;
- *« Me a gomz brezhoneg »*, litt. « [Je] parle breton » : c'est moi ici qui parle breton ;
- *« Emaon o komz brezhoneg »*, litt. « [Je suis] parlant breton » : en ce moment particulier, je suis en train de parler breton ;
- *« Brezhoneg 'vez komzet ganin »*, litt. « [Du breton] est parlé avec moi » : c'est (habituellement) en breton que je parle.

Le verbe conjugué est toujours en 2e position sauf quand il est lui-même l'élément mis en avant (il passe alors en 1re place). Souvent, les autres éléments de la phrase sont rangés aussi par ordre d'importance décroissante.

Cette souplesse dans la structure donne à la phrase bretonne une expressivité difficile à rendre en français. En Bretagne, on entend des bretonnismes, formulations de phrase en français influencées par cette structure grammaticale :

- « Du café tu auras ? » (tu veux du café)
- « De l'argent j'ai assez pour payer »

Expression du nombre

Pluriel

Les substantifs forment leur pluriel par l'addition d'une terminaison spécifique. Il y a quelques règles simples pour les déterminer, mais elles souffrent de nombreuses exceptions. Par contre, les adjectifs restent invariables en nombre, quelle que soit leur fonction (épithètes ou attributs).

La terminaison la plus courante est en *où* / *ioù*

- *yezh* → *yezh**où*** « langues »
- *levr* → *levr**ioù*** « livres »

Pour les êtres animés, le pluriel est souvent en *ed*

- *Kelt* → *Kelt**ed*** « Celtes »
- *al loen**ed*** « les animaux »

Le pluriel des métiers et activités est en *ien* ou *ion* (simple différence régionale)

- *kemener* → *kemener**ien*** « tailleurs »
- *soner* → *soner**ien*** « musiciens »

On trouve aussi des pluriels irréguliers

- *ki* « chien » → *ar chas* « les chiens » (le pluriel *kon* est vieilli et régional)
- *dant* « dent » → *dent* « dents » (inflexion)
- *karr* « voiture, charette » → *kirri* « voitures » (inflexion + suffixation)

Certains mots ont plusieurs pluriels

- *park* « champ » → *park**où*** « champs » (quelques-uns), *park**eier*** « les champs » (au sens général)

Contrairement à la majorité des langues européennes, le breton n'exprime qu'une fois le nombre dans le groupe nominal ainsi que dans le groupe verbal. Ainsi, on dira :

- Avec le nom au pluriel : *Levrioù* = « des livres ».
- Mais le nom reste au singulier avec un nombre : *Daou levr* = « deux livres ».

Formes duelles et collectives

Le breton connaît le duel, qui n'est pas un pluriel

- *lagad* « œil » → *daoulagad* « les deux yeux d'une personne »

Les noms collectifs sont courants. Cette forme sera souvent traduite par un pluriel en français

- *al logod* « les souris (en général) »
- *krampouezh* « des crêpes »

Pour parler d'un élément en particulier, on utilisera une désinence en *-enn* appelée singulatif

- *logod* → *logodenn* « une souris »
- *krampouezh* → *krampouezhenn* « une crêpe »

Ces désinences peuvent elles-mêmes être portées au pluriel quand on se situe dans un contexte précis

- *logodennoù* « plusieurs souris (dans un contexte précis) »

Le breton distingue plus fréquemment que le français le contenu et le contenant

- *ur sac'h* « un sac » → *ur sac'had* « le contenu d'un sac »
- *ur werenn* « un verre (l'ustensile) » → *ur werennad* « un verre (le contenu d'un verre) »

Formes verbales

Conjugaison

Quand le sujet est explicite, le verbe est invariable, ne prenant que la marque du temps : *Me, te, eñ, ni, c ʼhwi, int a lâr gevier* = « Je, tu, il, nous, vous, ils dit des mensonges »

Quand le sujet est élidé, le verbe se conjugue en personne et en nombre : *Gevier a lâran, a lârez, a lâr, a lâromp, a lârit, a lârint* = « Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent des mensonges »

Aspect progressif / itératif

Comme en gaélique ou en anglais, il existe en breton deux formes par temps verbal, qui se distinguent par l'aspect selon que l'action est itérative ou non. Ainsi au présent distingue-t-on la forme itérative de la forme progressive :

- *Me zo o komz gant ma amezeg* (« moi, je suis en train de parler avec mon voisin »).
- *Emaon o komz gant ma amezeg/O komz emaon gant ma amezeg* (« je suis en train de parler avec mon voisin. »)
- *Me a gomz gant ma amezeg (bep mintin)* (« moi, je parle avec mon voisin (tous les matins) »).

Le verbe « être » (et sa périphrase qui rend le sens de ''avoir'') en revanche présente deux formes distinctes avec ou sans périphrase « verbe être + o/é + nom verbal »[87]:

- *Skuizh on hiziv* (« je suis fatigué aujourd'hui »).
- *Da wener e vezan skuizh* (« je suis fatigué le vendredi »).
- *Naon am eus fenoz* (« j'ai faim ce soir »).
- *Naon am bez bemnoz* (« j'ai faim tous les soirs »).
- *Bep mintin e vezan o komz gant ma amezeg* (« tous les matins je suis en train de parler avec mon voisin »).

Prépositions conjuguées

Comme dans les autres langues celtiques modernes, le breton conjugue les prépositions selon la personne (prépositions fléchies), tout comme les verbes. Souvent les pronoms fusionnent avec la préposition qui les précède.

Si l'on regarde rapidement les pronoms, on peut comparer avec les prépositions. Par exemple, le breton conjugue la préposition *gant* selon le même paradigme que celui des verbes, avec l'aide (ou non) du pronom personnel correspondant (forme plus ou moins emphatique), sauf aux 3es personnes du singulier et du pluriel, où le pronom est devenu la désinance[88] :

- *ul levr zo gan**in**(-me)* (mot à mot « un livre est avec-**moi** »),
- *ul levr zo gan**it**(-te)*,
- *ul levr zo gant**añ*** (anciennement *gant**-hañ***),
- *ul levr zo gant**i*** (anciennement *gant**-hi***),
- *ul levr zo gan**eomp**(-ni)*,
- *ul levr zo gan**eoc'h**(-hu)*,
- *ul levr zo gant**e*** (anciennement *gant**-he***).

le cornique procède de la même manière avec la préposition *gans* [89]:

- *Yma lyver gen**ev** (vy)* (mot à mot « est livre avec-**moi** »),
- *Yma lyver gen**es** (jy)* (mot à mot « est livre avec-**toi** »),
- *Yma lyver gans**o** (ev)* (mot à mot « est livre avec-**lui** »),
- *Yma lyver gens**i** (hi)* (mot à mot « est livre avec-**elle** »),
- *Yma lyver gen**en** (ni)* (mot à mot « est livre avec-**nous** »),
- *Yma lyver gen**owgh** (hwi)* (mot à mot « est livre avec-**vous** »),
- *Yma lyver gans**a** (i)* (mot à mot « est livre avec-**eux/elles** »),

le gallois fait exactement de même avec la préposition *gan*[90] :

- *Mae plant g**e**n i* (mot à mot « des enfants sont avec-**moi** »),
- *Mae plant g**e**n ti* (« Tu as des enfants »…),
- *Mae plant gandd**o** fo* (« Il… »),
- *Mae plant gandd**i** hi* (« Elle… »),
- *Mae plant genn**ym** ni*,
- *Mae plant genn**ych** chi*,
- *Mae plant gandd**yn** nhw*.

On retrouve le même phénomène en irlandais :

- *tá leabhar ag**am*** (« j'ai un livre » ; mot à mot « est livre à-**moi** »),
- *tá deoch ag**at*** (« tu as une boisson »),
- *tá ríomhaire ai**ge*** (« il a un ordinateur »),
- *tá páiste ai**ci*** (« elle a un enfant »),
- *tá carr ag**ainn*** (« nous avons une voiture »),
- *tá teach ag**aibh*** (« vous avez une maison »),
- *tá airgead a**cu*** (« ils ont de l'argent »).

Mutations consonantiques

Comme toutes les langues celtiques modernes, le breton connaît le phénomène de la mutation consonantique, c'est-à-dire la modification de la première lettre du mot selon le contexte. C'est un des éléments les plus complexes de cette langue. Quelques exemples :

- *tad* (père) → *ma **z**ad* (mon père),
- *karr* (voiture) → *ar **c'h**arr* (la voiture),
- *kozh* (vieux) → *Mamm-**g**ozh* (Grand-mère).

Accent tonique

Quelques mots bretons

Emprunts lexicaux bretons en français

Mots francisés

- *baragouin*, *baragouiner*, « parler de façon inaudible ou peu compréhensible », probablement de *bara* (*pain*) et *gwin* (*vin*), en référence, dit l'étymologie populaire, au parler incompréhensible des Bretons pour les Francophones, qui ne retenaient que ces mots ;
- bernique ou bernicle, qui désigne le coquillage, vient du breton brennig ;
- bijou, de *biz* « doigt », dont le pluriel, *bizou*, signifie « anneau » ;
- binioù, la cornemuse bretonne, a été emprunté tel quel en français ; en breton, ce mot est une des formes au pluriel de "benveg", instrument (de musique ou autre).
- cohue, de *koc'hue* « Halle » ;
- cotriade, de kaoteriad, contenu d'un chaudron, d'une marmite ;
- darne, « grosse tranche de poisson », de *darn*, en gallois *darn*, « morceau, partie », mais le mot peut être gaulois[91] ;
- goéland du breton *gouelañ* (« pleurer »), en gallois *gwylan* ;
- goémon du breton *gouemon*, en gallois *gwymon* ;
- mine, « aspect », de *min*, « museau, visage », à moins que ce mot soit issu d'un terme gaulois semblable ;
- « plouc » est un mot qui n'existe pas en breton. Ce terme méprisant est construit à partir des nombreux noms de lieux de l'ouest de la Bretagne qui commencent par « plou », et désigne un Breton à partir de la fin du XIXe siècle. Le mot est construit sur la racine *plou*, du latin *plebs*, « la plèbe » ; elle désigne étymologiquement une paroisse primitive. Aujourd'hui, le mot sert à désigner les campagnards en général ou toute personne considérée comme particulièrement ringarde[92] ;
- sonneur, de *soner*, joueur de biniou ou de bombarde : le mot est d'abord passé du français au breton avec le sens de joueur d'instrument de musique, puis est tombé en désuétude en français ; il est resté vivace en breton et revient en français en raison de la popularité de la musique bretonne ; on parle également en français de penn sonneur pour le premier sonneur d'une marche (de *penn* tête), sur le même mode que le penn danseur d'une danse traditionnelle bretonne ;
- la forme dolmen introduite par Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne au XVIIIe siècle a été récolté en Loire-Atlantique où les mutations se font beaucoup moins mais en breton littéraire, la forme est fautive. Les formes taol-**v**aen et maen-hir menhir existent bien en breton, en toponymie par exemple, et ceci bien avant La Tour d'Auvergne. Mais le terme le plus utilisé en breton est *peulven* ou *peulvan* (littéralement, « pieu de pierre ») ;
- une troménie, dérivée de *tro* (tour) et *minihi* (qui désigne un lieu où habite un moine, au Haut-Moyen Âge).
- le minihi qui est un sanctuaire monastique au Moyen Âge, et qui a aussi donné des noms propres.
- Le cas de *pote* : du breton *paotr* (garçon) lui-même proche du sanskrit पुत्र (*putra*) (fils)[93] [précision nécessaire] est discuté. Il provient plus sûrement du français (voir plus bas la partie « Les mots qui ne viennent pas du breton »).

Il est également à noter que de nombreux prénoms en breton sont passés dans l'usage sous une forme francisée dans la plupart des pays francophones. Quelques exemples non exhaustifs : Loïc (de *Laouig* l'hypocoristique de Gwilhoù = Guillaume)[94], Yannick (*Yannig*, l'hypocoristique de Yann), Pierrick (*Pêrig*, hypocoristique de Pierre), Tanguy (de *Tangi*), Ronan, Hervé, Gwénaël(le) (de *Gwenael*, *Gwenhael*), Gildas (*Gweltaz*, *Jildaz* en breton), Gwenola, Annick (de

Annaig, petite Anne), Arthur, Corentin, Soizick (de *Frañsoazig*, dont la forme hypocoristique est *Soazig*, petite Françoise), Judikael, Morgane (de *Morgan*), Nolwenn, Rozenn (Rose en breton), Tristan… Mais Yoann n'est pas d'origine bretonne.

Mots conservés dans leur forme initiale

- *Aber*, délaissé pour le galicien *ria*, ce mot reste d'usage local ; il reste dans la toponymie : l'Aber-Wrac'h (Bretagne), Aberdeen (Écosse), Aberystwyth (Pays de Galles)
- *Ankou*, personnification de la mort ; à rapprocher de *angau*, « la mort » en gallois
- *bagad*, troupe ou meute, est passé en français pour désigner un ensemble musical de binious, de bombardes et de percussions, proche du « *pipe band* » écossais ; à noter qu'en français, on peut trouver ce mot au pluriel dans la forme correcte du breton, *bagadoù* ;
- *chouchen* ou *chouchenn*, nom local de l'hydromel. Autre nom : *chufere*, mélange de chouchenn et de cidre, ou *chupites* ;
- *fest-noz*, littéralement « fête de nuit » ;
- *kabig*, veste à capuchon en laine imperméable ; néologisme provenant du breton *kab* (cape) ;
- *korrigan*, sur la racine *korr*, nain, est une sorte de lutin ;
- *corgi*, mot gallois, en breton *korrgi*, chien nain, est une race de chien prisée dans une cour royale d'outre-Manche ;
- *kouign-amann*, gâteau fait à base d'une pâte feuilletée, de beurre et de sucre ;
- *kig-ha-farz*, pot-au-feu d'origine léonarde, littéralement viande-et-far ;
- *Morbihan* du breton *mor bihan*, petite mer, qui désigne initialement différentes mers intérieures de la côte sud, notamment le golfe du Morbihan ;
- *petra*, « quoi », attesté dans les anciens dictionnaires est un sobriquet dont on affuble les Bas-Bretons ;
- *pillig* (*ar billig*), large plateau métallique circulaire sur lequel on fait cuire les crêpes et les galettes.
- *kenavo* parfois utilisé sur le même mode que le *ciao* italien. Il signifie « au revoir » et ne doit être employé qu'en se quittant.
- *pennti* qui désigne une petite maison en Bretagne.

À noter que le français parlé en Basse-Bretagne emprunte au moins des centaines de mots au breton[95] : *fubu* pour moucherons, patates *krign* pour pommes de terre sautées, *tristik* pour morose, le *ribin* pour le petit chemin, *bruzun* pour miettes, *a-dreuz* pour de travers, le *chupenn* pour la veste, des *louzoù* pour des remèdes, des médicaments, en *riboul* pour « en goguette », etc.

Les mots qui ne viennent pas du breton

- Cromlech signifie en gallois « pierre courbe » ou « cercle de pierres » (même sens en français).
- L'expression « que dalle » (« rien »), d'origine obscure, est parfois rapprochée du mot breton *dall* (« aveugle ») dans l'expression « n'y voir que dalle » ; Florian Vernet[96] y voit une origine occitane, la locution « que d'ala » étant attestée en argot marseillais depuis 1881 et signifiant, littéralement, « que de l'aile », c'est-à-dire pas grand-chose à manger. De même, *dail* est attesté dans l'argot parisien depuis le début du XIXe siècle au moins.
- Boëtte ou bouette, terme de pêche pour « appât » et proche du breton *boued* (nourriture), mouette et varech sont issus du normand, l'un d'origine anglo-saxonne ou noroise, l'autre d'origine noroise.
- Granit : de l'italien *granito*, « grenu ».
- Pingouin a une sonorité qu'on serait tenté de rapprocher de *penn* (tête) et *gwenn* (blanc), mais c'est une erreur (les pingouins ont la tête noire) ; ce mot viendrait du néerlandais, lui-même d'origine inconnue[97] ; cependant cette étymologie est discutée et l'existence du mot serait attestée dans d'autres langues britanniques à la même époque[98]. On note cependant que le grand pingouin, disparu au XIXe siècle, possédait des taches blanches sur le front.
- Pote : une étymologie fait venir ce mot de *paotr*, « garçon », volontiers employé amicalement en breton ; il provient plus sûrement de l'abréviation de « poteau », « ami sur lequel on peut s'appuyer », usage attesté dès le Moyen Âge[99].
- Kermesse : on pourrait attribuer à tort ce mot à la langue bretonne par analogie avec les nombreux noms toponymiques qu'on trouve principalement dans l'ouest de la Bretagne. En effet, *Ker* (lieu habité) est un mot que l'on retrouve dans beaucoup de noms de lieux, suivi d'un nom ou d'une caractéristique : *Keranna*, *Kervaria* (Maria), *Kerhuon* (Huon), *Kersaoz* (la maison de l'Anglais, francisé en Kersauce), *Kervilin* (*milin* c'est-à-dire moulin). Kermesse est en réalité un mot d'origine néerlandaise, *kerkmisse* c'est-à-dire « foire d'église, fête patronale ».
- triskell : du grec « triskélès » qui signifie à « trois jambes ».
- Les prénoms Yves et Yvon (ancien cas régime) passent souvent à tort, semble-t-il, pour des prénoms bretons, or le prénom Yves fait d'abord référence à un évêque de Chartres du XIe siècle : Yves de Chartres, antérieur de deux siècles à Yves Hélory de Kermartin, dont la popularité explique la fréquence du prénom en Bretagne de nos jours. Saint Yves de Chartres était originaire de Beauvais en Picardie et son nom est considéré comme étant d'origine germanique *Ivo*. En outre, le patronyme Yvon était surtout fréquent dans le département de la Sarthe avant la Grande Guerre, quant au patronyme Yves, il n'était bien représenté en Bretagne que dans le département d'Ille-et-Vilaine[100]. En toponymie, il est essentiellement attesté en Normandie : Yvetot, Yvetot-Bocage, Yvecrique, Boisyvon, La Chapelle-Yvon, etc. Ce prénom est en réalité rendu par les prénoms bretons *Erwan*, *Youenn* ou *Eozen* pour des raisons mal éclaircies. « Yves » a aussi été adapté au breton sous sa forme diminutive *Ifig* (petit Yves).

Mots courants en breton

Voir aussi ***Nombres dans le monde***.

Mots	Breton	Prononciation standard	Cornique	Gallois
terre	douar	[ˈduːar]	dor	daear
ciel	oabl	[ˈwɑːpl]	ebron	wybren
eau	dour	[ˈduːr]	dowr	dŵr
feu	tan	[ˈtɑ̃ːn]	tan	tân
homme	den	[ˈdɛ̃ːn]	den	dyn
femme	maouez	[ˈmɔwəs]	ben(yn)	benyw
manger	debriñ	[ˈdeːbrĩ]	dybri	bwyta
boire	evañ	[ˈeːvɑ̃]	eva	yfed
grand	bras	[brɑːs]	bras	mawr
petit	bihan	[ˈbiːɑ̃n]	byghan	bychan
nuit	noz	[ˈnoːs]	nos	nôs
jour	deiz	[ˈdɛjs] ~ [ˈde]	dydh	dydd

Notes et références

1. [1] (http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2018-10/etude_languesbretagne.pdf).
2. Diagnostic de la langue bretonne en Île-de-France. (http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/206fichier.pdf) Sur le site www.ofis-bzh.org.
3. Jean Le Dû, *Nouvel atlas linguistique de Basse-Bretagne*, Brest, CRBC / UBO, 2001 (ISBN 2-901737-49-8), carte 454
4. « Langues de Bretagne : combien de locuteurs et quelles attentes ? » (https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/langues-bretagne-combien-locuteurs-quelles-attentes-1553008.html), sur *France 3 Bretagne*, 5 octobre 2018 (consulté le 15 mars 2019)
5. D'après l'Insee : Isabelle Le Boëtté, « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant*, nº 92, janvier 2003, p. 2 (lire en ligne (http://insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/themes/octant/oc92/oc92art3.pdf))
6. UNESCO *Atlas des langues en danger du monde* (http://www.unesco.org/languages-atlas/fr/atlasmap.html), 2009.
7. Étude Euromosaic de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages/langmin/euromosaic/fr3_fr.html)
8. Par exemple l'écriture du uu en gu (Guichen) démontre que le breton était parlé au xe siècle. L'écriture de fin d'une paroisse en -ac signifie que la commune parlait breton au ixe siècle, en -euc au xie siècle (pleugueuneuc)
9. « Les origines de la langue bretonne » (http://bcd.bzh/becedia/fr/les-origines-de-la-langue-bretonne), sur *Bécédia*
10. « Les origines de la langue bretonne » (http://www.bretania.bzh/EXPLOITATION/Bretania/doc/IFD/IFD_REFDOC_0001503), sur *Bretania.bzh*
11. (fr) La langue bretonne, origine. (http://www.genealogie22.org/09_documentation/breton/breton.html) sur le site genealogie22.org, consulté le 12 avril 2010.
12. Étude Euromosaic de la Commission européenne. (http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages/langmin/euromosaic/fr3_fr.html)
13. dans le dialecte du goëlo, généralement rattaché au trégorrois, l'accent tonique est généralement placé sur le radical
14. Voir la Préface de Léon Fleuriot dans *Chants traditionnels du vannetais* de Jean-Louis Larboulette (1879-1951), Collecte de 1902/1905, avec préface, Dastum bro Ereg, 2005, tiré de *L'Importance du dialecte de Vannes pour l'étude diachronique et comparative du breton armoricain* où il conclut par « l'importance romane très intense sur ce dialecte » et la « survivance dans ce dialecte de traits du breton ancien ».
15. Catherine Bizien-Jaglin, Patrick Gallou et Hervé Kerébel, *Carte archéologique de la Gaule : Côtes-d'Armor*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2002, 410 p. (ISBN 978-2-87754-080-3, LCCN 2007459546 (https://lccn.loc.gov/2007459546), lire en ligne (https://books.google.fr/books?id=W3GdGS5nyzQC&pg=PA154&lpg=PA154&dq=ced+parth+so&source=bl&ots=xj0samEkfs&sig=lYRNHwOnSMoA_1NBCqyLRh6pPOo&hl=fr&ei=SiJPTci2LIeAhAfp4u37Dg&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=1&ved=0CBoQ6AEwAA#v=onepage&q=ced%20parth%20so&f=false)), p. 154
16. Le français, qui accentue la dernière syllabe, fait exception parmi les langues romanes.
17. Un seul passage rédigé en vieux breton a été relevé parmi les textes anciens, dans un acte du Cartulaire de Redon, les contractants fixent les clauses du contrat en latin mais détaillent les limites du bien-fonds en breton « http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf » (http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf)(Archive (http://web.archive.org/web/*/http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf) • Wikiwix (http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf) • Archive.is (http://archive.is/http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf) • Google (https://www.google.fr/search?q=cache:http://www.chd.univ-rennes1.fr/Chercheurs/SoleilS/Villers-Cotter%C3%AAts.pdf) • Que faire ?)
18. *Histoire de la langue bretonne*, [lire en ligne (https://books.google.fr/books?id=FJz7qWog5BsC&pg=PA26)], p. 26
19. Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, [lire en ligne (https://books.google.be/books?id=V0jG3xoxIDsC&pg=PA61)], p. 63
20. Jacques Leclerc, *Histoire du français*, chapitre la Révolution française et la langue nationale (http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm), dernière modification le 7 octobre 2008, consulté le 2 avril 2009
21. Déclaration du Comité de salut public *«Dans une République une et indivisible, la langue doit être une. C'est un fédéralisme que la variété des dialectes […], il faut le briser entièrement.»* histoire du français, chapitre 8 (http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm)
22. Histoire du français. (http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm) : « Désormais, la langue devint une affaire d'État : il fallait doter d'une langue nationale la « République une et indivisible » et élever le niveau des masses par l'instruction, ainsi que par la diffusion du français. »
23. "tlfq.ulaval.ca" : Discours de Barère devant le Comité de Salut public (17 janvier 1794)
24. Denis Lacorne, Tony Judt., *La politique de Babel : du monolinguisme d'État au plurilinguisme des peuples*, [lire en ligne (https://books.google.fr/books?id=kUSlh1z8okQC&pg=PA15)], consulté le 12 avril 2010.
25. Abel Hugo, *France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France*, t. 1, Paris, Delloye, 1835

26. Le Concordat de 1801 prévoyait que les prêtres étaient payés par l'État.
27. Fanch Broudic, "L'interdiction du breton en 1902", Coop Breizh, 1997, (ISBN 2-909924-78-5)
28. Fanch Broudic, *L'interdiction du breton en 1902 : la IIIe République contre les langues régionales*, Spézet, Coop Breizh, 1997, 182 p. (ISBN 2-909924-78-5)
29. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*
30. Cottour, Nouy, « L'alphabétisation en Bretagne - Des débuts difficiles », *ArMen* nº 72, 1995, p. 23
31. Confirmation de l'absence d'une telle affiche par Michel Sohier, président de l'association gérant le musée, le 20 mai 2008. Selon Sohier, seule une carte postale est éditée à partir d'une photocopie trouvée dans un magasin. Il n'y a donc à ce jour aucune preuve qu'une telle affiche ait existé.
32. Message de confirmation adressé par les responsables du Musée de l'école rurale de Trégarvan au webmestre du site L'Idée Bretonne qui présentait cette affiche: Vous présentez sur votre site un document - « Aux élèves des écoles » - sur lequel figure en 1°) l'interdiction « de parler breton et de cracher à terre ». Le musée de Trégarvan ne conserve pas ce document qui, à notre connaissance, n'a jamais existé autrement qu'avec la seule mention de : 1°) « de cracher à terre ». Aussi voulez-vous faire le nécessaire afin de supprimer cette erreur, qui n'enlève rien au poids de la répression de l'usage de la langue bretonne à l'école comme en ont avéré les faits. L'emploi du conditionnel (« serait conservée »), la teneur du présent message et l'infirmation liée vous permettront aisément de rétablir la justesse du propos dans les meilleurs délais.
33. Quelques instructions concernant l'enseignement (http://kervarker.org/fr/levr_26_period.html)
34. Fañch Broudig, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours* », chapitre 17.
35. « Peut-on disculper l'Etat d'avoir voulu procéder à l'élimination de la langue bretonne ? L'accusation est née au XXe siècle, et se développe depuis au rythme du mouvement breton. [...] [Cependant], c'est le choix qui a été fait massivement en Basse-Bretagne à partir de la dernière guerre. Peu importait généralement l'avenir de la langue bretonne elle-même. André Burguière en a été frappé : « La disparition du breton ne prend à Plozévet aucun tour dramatique. Pas de regret chez les " blancs ", pas de mépris chez les " rouges ". Pas de culture humiliée » […] L'essentiel était de pouvoir accéder à d'autres connaissances, à d'autres échanges, à d'autres potentialités? » Fanch Broudig, *La pratique du breton de l'ancien régime à nos jours*, p. 442-443.
36. Limore Yagil, « L'Homme nouveau » et la révolution nationale de Vichy (1940-1944), p. 123
37. Fañch Broudig, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*
38. Christiane Prigent, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, [lire en ligne (https://books.google.fr/books?id=V0jG3xoxIDsC&pg=PA61&lpg=PA61)], p. 61-62
39. Hervé Abalain, *Histoire de la langue breton*, [lire en ligne (https://books.google.fr/books?id=FJz7qWog5BsC&pg=PA31)], p. 31
40. Francis Gourvil, *Langue et littérature bretonnes*, collection « Que sais-je ? », éd. P.U.F., 1952, p. 105
41. *Parler breton au XXIe siècle : les chiffres-clés*, Fañch Broudic, TMO Région, 2009. Voir un résumé en ligne (http://www.langue-bretonne.com/sondages/NouveauSondageChiffres.html).
42. Fanch Broudic, « Quelques études sur l'usage du breton » (http://www.langue-bretonne.com/articles/BothorelAndre.html), sur *langue-bretonne.com* (consulté le 11 octobre 2009) : « Les enquêtes et estimations réalisées après la Libération font état d'un nombre toujours élevé de locuteurs : selon F. Gourvil en 1952, le total des personnes à même de s'exprimer en breton s'élève à 1 100 000. Mais le contexte sociolinguistique n'est plus le même. La quasi-totalité des bretonnants est désormais en mesure de s'exprimer aussi en français : Gourvil n'estime plus qu'à 100 000 le nombre de monolingues ignorant le français (soit 6 % de la population totale de la Basse-Bretagne). Les bretonnants, depuis, sont tous bilingues. »
43. Les monolingues étaient des personnes nées avant la Première Guerre mondiale. Voir Francis Favereau, « Quatre générations de bretonnants », *La Bretagne Linguistique*, nº 7, 1991, p. 31-52
44. Fañch Broudic, *Qui parle le breton aujourd'hui ?*, Brud Nevez, 1999, p. 30
45. Fañch Broudic, *Parler breton au XXIe siècle*, Emgleo Breiz, 2009, *Brud Nevez* nº 274, 2009, p. 39 (d'après sondage TMO 2007)
46. Présentation au Conseil Régional de Bretagne du 10 mars 2009 (http://www.abp-tv.com/index.php?video_id=290), Agence Bretagne Presse
47. « Moins de 200 000 personnes parlent le breton », *Ouest-France*, 27 septembre 2013 (lire en ligne (https://www.ouest-france.fr/moins-de-200-000-personnes-parlent-le-breton-319002))
48. Le Télégramme du 8 septembre 2009, sur la création d'une classe bilingue publique) Ploëzal : « Nous portons le projet depuis trois ans. Il était validé par l'inspection académique et sur le point d'aboutir, mais le conseil municipal l'a fait capoter », expliquent en substance des parents d'élèves ou de futurs élèves, réunis dans l'association Komzou.
49. Ouest-France, 12 septembre 2009 : à 49 enfants bilingues dans l'école publique de Bruz, l'inspection académique refuse l'ouverture d'une nouvelle classe.
50. A2, « l'école Diwan » (http://www.ina.fr/fresques/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00451/l-ecole-diwan.html), L'Ouest en Mémoire (INA), 30 juin 1982 (consulté le 24 juin 2011)
51. Langues. Le chinois dans le haut du tableau (http://www.letelegramme.com/gratuit/generales/regions/bretagne/langues-le-chinois-dans-le-haut-du-tableau-20081019-3965322_1501533.php), Le Télégramme.com
52. Article sur la *spilhennig* (http://www.ofis-bzh.org/fr/actualite/zoom/index.php?actualite_id=101) sur le site *Ofis ar Brezhoneg*
53. FR3, « Le Breton une langue d'hier et d'aujourd'hui. » (http://www.ina.fr/fresques/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00523/ar-brezhoneg-ur-yezh-evit-hiriv-hag-evit-warc-hoazh-le-breton-une-langue-d-hier-et-d-aujourd-hui.html), L'Ouest en mémoire (INA), 27 octobre 1985 (consulté le 24 juin 2011)
54. Romuald Taxier, Mark Kerrain et Sav-Heol Roazhon, « La langue bretonne », *Kervarker*, http://www.kervarker.org/fr/whatisbreton_02_noid.html, consulté le 29 avril 2012.
55. Anonyme, « La Charte Culturelle Bretonne de 1977 », *Office public de la langue bretonne*, http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/126fichier.pdf, consulté le 6 mai 2012.
56. Stalig, *Les radios en langue bretonne en direct*, http://radio.stalig.com/Radio_Kreiz_Breizh.html consulté le 29 avril 2012.
57. Brudañ ha Skignañ : les radios bretonnes brittophones se mettent en réseau (https://abp.bzh/brudan-ha-skignan-les-radios-bretonnes-brittophones-se-mettent-en-reseau-12530), *Agence Bretagne Presse*, 15 octobre 2008.
58. Le Pôle langue bretonne *Skol an Emsav* est responsable de la rédaction de la revue *Bremañ* créée en 1980 et de *Bremaik*, version électronique
59. Hebdomadaire créée en 1982 par l'équipe de *Keit vimp bev*
60. Romuald Taxier, Mark Kerrain et Sav-Heol Roazhon, « La langue bretonne », *Kervarker*, http://www.kervarker.org/fr/whatisbreton_02_noid.html, consulté le 3 mai 2012.
61. AL LAE Kristen, « Messe en breton », *Diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, 26 août 2017 (lire en ligne (http://saintbrieuc-treguier.catholique.fr/Messe-en-breton.html?lang=fr), consulté le 10 septembre 2017)

52. On trouve la même tentative d'éradication en Morbihan, quand en 1902 l'inspecteur d'académie Dantzer demande « Que l'Église n'accorde la première communion qu'aux seuls enfants parlant français. »
53. Voir les résultats des deux enquêtes de 1902, la première initiée par l'évêque de Quimper sur l'emploi du breton dans les paroisses du Finistère, et la seconde diligentée par la préfecture du Finistère sur « *l'emploi abusif du breton dans les instructions religieuses et le catéchisme* », mise en ligne sur le site de la Bibliothèque numérique du diocèse de Quimper (http://diocese-quimper.fr/bibliotheque/exhibits/show/1902---ann--e-d-enqu--tes-sur-/1902-ann--e-d-enqu--tes).
54. Sur la place du breton à l'Église à l'issue de la guerre, voir Job an Irien, « Célébrer en langues ? » (http://diocese-quimper.fr/fr/stummadur/story/3178/celebrer-en-langues), revue *Minihi Levenez* nº 64, 2000, p. 7-41.
55. V. Favé, « L'Eglise et la Langue Bretonne (Éléments de solution) », *Les Cahiers du Bleun-Brug*, nº 3, 1957, p. 9 (lire en ligne (http://diocese-quimper.fr/bibliotheque/files/original/cfed35af4f24d2e92f8564befb0b1095.pdf))
56. Cf. *Le renouveau de la culture bretonne : un défi pour l'Église* (http://www.1000questions.net/br/autre/Le_renouveau_de_la_culture_Bretonne.html) de Mgr Gourvès en 2003, ou *Pour annoncer l'Évangile dans le diocèse de Vannes en tenant compte de la culture et de la langue bretonnes* de Mgr Centène en 2012)
57. Cf. *Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, 30 juillet 1943, p. 236.
58. Le *Minihi Levenez* a notamment publié une série de disques et cassettes *Hag e paro an heol. Chants pour une liturgie bretonne*, des ouvrages de catéchèse comme *Klask a ran* (catéchisme pour le Ce1, 1990) et *Dremm an Aotrou* (catéchisme pour le Ce2, 1992), un évangile en breton en bandes dessinées (*Ar C'heloù Mad diskouezet d'ar vugale*, 2010) et des ouvrages bilingues français-breton sur la vie des saints bretons ou celtiques, la spiritualité celtique, l'histoire ou le patrimoine religieux. Cf. son site officiel : Minihi Levenez (http://www.minihi-levenez.com/)
59. Cf. Article du Télégramme datant de juillet 2008 : Tiegezh Santez Anna. Pardon au Moustoir (http://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammjj=20080719&article=20080719-3478518&type=ar) et article en breton : Tiegezh Santez Anna
60. *Semaine Religieuse de Quimper et de Léon*, 30 juillet 1943, p. 236-237.
61. Voir la présentation de la *Kenvreuriez ar Brezoneg* sur le site du diocèse de Quimper (http://diocese-quimper.fr/fr/se-ressourcer/aviel-e-brezoneg/story/2895/kenvreuriez-ar-brezoneg).
62. Mgr Clément Guillon, évêque de Quimper et de Léon, avait publié le 11 avril 2004 un texte officiel encourageant l'usage des cantiques bretons dans son diocèse, et demandant d'« introduire dans chaque assemblée [eucharistique], au minimum, une mélodie bretonne, accompagnée ou non d'un cantique breton », cf. « La place de la langue et de la culture bretonnes dans nos rassemblements de prières » (http://diocese-quimper.fr/fr/liziri-an-eskibien/story/3100/la-place-de-la-culture-et-de-la-langue-bretonnes-dans-nos-rassemblements-de-prieres), *Quimper et Léon. L'Église en Finistère*, nº 8, 22 avril 2004, p. 172-173.
63. Le pape a dit : « *Iwan Nikolazig, n'ho pet ket eun. Me zo Anna, mamm Mari. An Aotroù Doue e fall dehoñ, ma vein-me inouret amañ* » (Yves Nicolazic, n'ayez pas peur. Je suis Anne, la mère de Marie. Dieu veut que je sois honorée ici). Voir la vie de Yves Nicolazic, fondateur du lieu de pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray.
64. *Quimper et Léon, L'Église en Finistère*, 22 février 2001, p. 102.
65. Interview de Mgr Gourvès (http://www.revue-kephas.org/04/1/Gourves75-82.html) par la revue Kephas début 2004.
66. Par exemple : Pêr Drezen, *GeriaouEGI* (sous-titré *petit dictionnaire breton d'économie, de géographie et d'histoire*), édition TES, 2007
67. « Kreizenn ar Geriaouiñ » (http://www.brezhoneg21.com), sur *brezhoneg21*, 19 octobre 2018 (consulté le 19 octobre 2018)
68. Arnold Von Harff (Voyageur ayant recueilli un vocabulaire breton auprès de Nantais.)
69. *François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, Itinéraire de Bretagne en 1636, d'après le manuscrit original, avec notes et éclaircissements par Léon Maître et Paul de Berthou*, tome 1 ; Nantes, Société des Bibliophiles Bretons, 1898, p. 65 : « En la ville on parle moitié breton ; mais tout le monde scait françois ». disponible (https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k73687p) sur *Gallica*
70. Études Office public de la langue bretonne
71. Patrick Le Besco, *Le Breton de Belle-Île-en-Mer*
72. Présentation du sondage TMO 2009 au Conseil Régional de Bretagne (http://www.abp-tv.com/index.php?video_id=290), 10 mars 2009, Agence Bretagne Presse. Malheureusement Fañch Broudic ne précise pas dans sa présentation le nombre de personnes ayant fait cette réponse.
73. Le site internet An Drouizig, sur sa page *Typographie bretonne (http://www.drouizig.org/index.php?option=com_content&view=article&id=54%3Anotennou-diwar-benn-ar-l-k-barrennet-r)*, indique que cette interdiction fut prise par le Conseil d'État en 1895, en donnant comme référence Yann Riou, *Le K barré d'hier à aujourd'hui*, 1992.
74. Sur un clavier breton, la lettre apostrophe U+02BC pourrait être insérée automatiquement au sein de la séquence « c ʼ h » sur la touche [Q] (D01).
75. C'est à cause de son emploi comme apostrophe que le guillemet apostrophe U+2019 est aussi dit « apostrophe typographique ».
76. L ʼ apostrophe ASCII U+0027 est en fait un *simple guillemet générique*, qui sert à tous les usages de simple guillemet, apostrophe, prime, pied, minute.
77. Pour un panorama complet des formes et emplois du verbe « être »: Cf. J. Y. Plourin, « La phrase bretonne comprenant le verbe « être » au présent de l'indicatif. Conflit de topicalisation », in *La Bretagne Linguistique* nº 11, CRBC, Brest, 1998, (ISBN 978-2-901737-32-2)
78. Cf. F. Favereau, *Grammaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, Morlaix, 1997, §247 p. 107-108, (ISBN 978-2-911447-12-9)
79. Cf. *A Grammar of Modern Cornish*, 3rd Edition, Wella BROWN, Callington, 2003, (ISBN 978-1-902917-00-9)
80. Cf. T. J. Rhys Jones, *Le Gallois*, trad. par J.-Y. PLOURIN, Armeline, Crozon, 2000, (ISBN 978-2-910878-09-2)
81. Pierre-Yves Lambert, La langue gauloise, éditions errance 1994. p. 194.
82. Voir « plouc » sur le Trésor de la langue française (http://www.cnrtl.fr/definition/plouc) informatisé.
83. Georges Kersaudy *Langues sans frontières. À la découverte des langues de l'Europe* p. 143
84. Le Menn (Gwennole), *Grand choix de prénoms bretons*, Coop Breizh.
85. « Du café vous aurez ? Petits mots du français de Basse-Bretagne. » et « Nouvel Atlas linguistique de la Basse-Bretagne. » de Jean Le Dû, respectivement Éditions Armeline, 2002, et Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale, 2006.
86. Florian Vernet, *Que dalle ! Quand l'argot parle occitan*, IEO edicions, 2007
87. Voir « pingouin » sur le Trésor de la langue française (http://atilf.atilf.fr) informatisé
88. Manchot, < www.manchots.com (http://www.manchots.com/fr/manchots/etymologie.php), Pingouin
89. Voir « poteau » sur le Trésor de la langue française (http://atilf.atilf.fr) informatisé.
90. « NotreFamille.com - Le Magazine des Mamans » (http://www.notrefamille.com/v2/services-nom-de-famille/nom.asp?nom=Yves&x=0&y=0&rubrique=&page=), sur *www.notrefamille.com* (consulté le 8 septembre 2016)

Voir aussi

Bibliographie

Histoire de la langue *(sélection)* :

- Fañch Broudic, *La pratique du breton : de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « des Sociétés », avril 1995, 490 p. (ISBN 978-2-86847-128-4)
- Fañch Broudic, *Histoire de la langue bretonne*, Éditions Ouest-France, 1999, 64 p. Suivre le lien pour une présentation détaillée (http://perso.wanadoo.fr/fanch.broudic/PAJENN/Histoire.languebr.html).
- Hervé Abalain, *Histoire de la langue bretonne*, Éditions Gisserot, 2000.
- Claude an Du, *Histoire d'un interdit : Le breton à l'école*, Lannuon, éd. Hor Yezh, octobre 2000, 2e éd. (1re éd. 1991), 190 p. (ISBN 978-2-910699-41-3)
- Serge Plénier, *La Langue bretonne des origines à nos jours*, Éditions Ouest-France, 2010 (ISBN 978-2-7373-4701-6).
- (en)/(de) Elmar Ternes (dir.), *Brythonic Celtic – Britannisches Keltisch: From medieval British to modern Breton*, Brême, Hempen Verlag, 2011.

Étude sociologique de la langue *(sélection)* :

- *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Fañch Broudic, éd. Brud Nevez, Brest, 1999, 153 p. Étude réalisée à partir du sondage effectué en 1997 par l'Institut TMO-Régions, (ISBN 978-2-86775-185-1). Suivre le lien pour le sommaire (http://perso.wanadoo.fr/fanch.broudic/PAJENN/Sondagebr.1.html).
- Francis Favereau, *Babel et Baragouin – Le breton dans la mondialisation*, Skol Vreizh, Morlaix, 2006 (ISBN 978-2-915623-24-6).

Sur les autres projets Wikimedia :

Langue bretonne (https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Breton_language?uselang=fr), sur Wikimedia Commons

Accueil du dictionnaire en breton, sur le Wiktionnaire

Breton, sur Wikiversity

Breton, sur Wikisource

Breton, sur Wikiquote

Wikipédia en breton.

Consulter le Wiktionnaire rédigé **en breton**.

Articles connexes

- linguistique
  - liste de langues
    - langues par famille
      - langues indo-européennes
        - langues celtiques
          - langues celtiques insulaires
            - langues brittoniques
- Histoire linguistique de la France
- Tableau lexical comparatif des langues britonniques
- Liste Swadesh du breton, lexique français-breton du vocabulaire de base essentiel à toute langue
- Liste d'écrivains bretons
- Liste de peintres bretons
- Convention des droits de l'enfant
- Office public de la langue bretonne
- Langues en Loire-Atlantique

Liens externes

- Notices d'autorité : Bibliothèque nationale de France (http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11931078n) (données (http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb11931078n)) · Bibliothèque du Congrès (http://id.loc.gov/authorities/sh85016753) · Gemeinsame Normdatei (http://d-nb.info/gnd/4120162-0) · Bibliothèque nationale de la Diète (http://id.ndl.go.jp/auth/ndlna/00561087)
- Histoire de la langue bretonne (http://www.kervarker.org/fr/whatisbreton_01_noid.html)
- Langue-bretonne.com (http://www.langue-bretonne.com)
- Étude Euromosaic *Le Breton en France*, site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/education/languages/archive/languages/langmin/euromosaic/fr3_fr.html)
- ARBRES (http://arbres.iker.univ-pau.fr/index.php/Grammaire_du_breton), grammaire wiki en ligne de la langue bretonne.
- la télévision publique en breton (http://www.france3breizh.fr)

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Breton&oldid=173067841 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 19 juillet 2020 à 19:21.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.
Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.